

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

CIRCULAIRE 469

30 novembre 2014



Documents du 45^e Chapitre Général

Cette œuvre de Dieu est aussi la nôtre



Conseil Général

Via Aurelia – Rome, Italie

Novembre 2014

Frères des Écoles Chrétiennes

Maison Généralice

Via Aurelia 476

00165 Rome, Italie

Mise en page :

Luigi Cerchi, Service de Communication

Photos :

Fabio Parente

F. Jorge Alexánder González Morales

Traduction :

Services de traduction de la Maison Généralice

Introduction

Chers Frères,

Le 45^e Chapitre général s'est ouvert le mardi de Pâques et s'est prolongé jusqu'au dimanche de la Pentecôte. Nos conversations, nos décisions et notre discernement furent accompagnés par les lectures liturgiques qui nous ont conduits de Jérusalem à Emmaüs et en Galilée pour revenir à Jérusalem. Ce mouvement liturgique a reflété l'internationalité de notre Institut et le nouvel appel à aller vers la périphérie et le Christ ressuscité.

Le Chapitre a été une expérience intense et profonde de fraternité. Chaque jour, nos échanges et nos rencontres nous mettaient au défi de surpasser la diversité des cultures et des points de vue pour atteindre l'unité. Le don de notre union fraternelle nous a permis de nous entendre « annoncer dans nos propres langues les merveilles de Dieu » (Ac 2, 11). Comme pour les précédents Chapitres, les discussions furent nombreuses et d'envergure. Trouver le mouvement imperceptible de l'Esprit Saint dans les nombreuses voix et paroles fut un défi que les capitulants entreprirent avec une énergie apostolique. Le fruit de leur engagement est le texte que vous avez entre vos mains.

Chaque Chapitre construit à partir du travail d'organisation de la commission préparatoire. Il construit aussi à partir des réflexions profondes du Frère Supérieur, des Frères Conseillers et des réunions des Frères et des Partenaires. À cet égard, il est de notre devoir de remercier tous ceux dont le discernement a donné une fondation solide à ce Chapitre. Le symposium des jeunes lasalliens à Rome, l'assemblée des jeunes Frères à Manille, et l'assemblée internationale de la mission à Rome ont présenté des rapports qui furent indispensables à l'élan de ce Chapitre. Ils ont été complétés par le rapport profond du Frère Supérieur et les circulaires de la période intercapitulaire sur l'autosuffisance économique (460), l'association (461) et la centralité de l'Évangile dans notre vie et mission (466).

Ces expériences pré-capitulaires nous rappellent que les prières et cérémonies d'ouverture et de clôture ne marquent



pas en soi le commencement et la fin. Si le Chapitre est la crête d'une grande vague, il commence par de petites vaguelettes. Tout comme le vent souffle sur les eaux calmes pour créer le mouvement d'énergie vers l'avant que nous appelons une vague, le Chapitre a été un sommet rendu possible seulement par l'énergie créatrice qui l'a précédé. Nous étions convaincus que les expériences pré-capitulaires représentaient bien plus que les rapports offerts à une étude rapide. Ils étaient bien plutôt les expressions créatives et fidèles du mouvement lassallien vers les hommes et vers Dieu, déclenché par le oui de notre Fondateur. Ce fut notre privilège d'intégrer les convictions et les appels de nos Frères et Partenaires dans notre discernement de la direction vers laquelle notre Dieu aimant nous poussait.

Frère Supérieur et Frères Conseillers, nous avons été élus pour mettre en pratique la vision et les objectifs de ce Chapitre. C'est notre travail principal. Nous acceptons ce mandat en sachant que nous le faisons dans le contexte historique continu du renouveau demandé par le 39^e Chapitre général. Nous acceptons ce mandat, confiants en votre soutien total. En lisant, réfléchissant et priant avec les





Actes du 45^e Chapitre général, nous vous invitons à élargir le champ de votre imagination. Nous avons confiance que vous êtes inspirés comme nous par l'ambition et le zèle de nous porter aux frontières, tant nouvelles qu'anciennes. Nous vous invitons sincèrement à vous engager pleinement dans cette direction.

Fraternellement en Saint Jean-Baptiste de La Salle,

Frère Robert Schieler, Supérieur général

et les membres du Conseil général :

Frère Jorge Gallardo de Alba, Vicaire général

Frère Timothy Coldwell

Frère Aidan Kilty

Frère Ricky Laguda

Frère Pierre Ouattara

Frère Paulo Petry



45 ANNI DI CHAPITRE GÉNÉRAL / CHAPTER GENERAL / CAPITULO GENERAL

DOMINE, QVIVS TLAVVY

IGNA 2014

La Salle



1. La vie de Frère au 21^{ème} siècle

Les événements-clés qui nous inspirent

1.1 En 1714, Jean-Baptiste de La Salle a 62 ans. Il est épuisé face aux oppositions constantes à l'œuvre de sa vie : établir une société d'hommes associés pour le service éducatif gratuit des fils des artisans et des pauvres. Il porte le lourd fardeau des controverses qui viennent aussi bien des pouvoirs légaux que sociaux ou ecclésiastiques, et même de l'intérieur, de la part de quelques Frères. Sa force spirituelle décline et son esprit se trouve dans un état de désarroi, de confusion et de détresse. Il vit un sentiment d'abandon et de 'perte' profonde. Il songe même à abandonner son œuvre. Le Frère Michel Sauvage suggère qu'il n'était plus sûr d'être véritablement Fondateur, Père et Frère. (CL 57, pp 162-163)

1.2 À travers cette histoire, nous discernons des échos de l'aventure des disciples faisant route vers Emmaüs après la résurrection (Luc 24). Ils sont en état de choc

après ce qu'ils ont vécu et ils s'éloignent de Jérusalem. Tout ce que Jérusalem leur rappelle, c'est la perte de leur Maître, et de leur frère et Seigneur. Y retourner signifie se rappeler le 'vide' et les espoirs déçus.

1.3 En tant que Frères aujourd'hui, nous nous retrouvons dans ces deux histoires emblématiques. Certains d'entre nous, comme nous le rappelle le Rapport du Frère Supérieur pour le 45^{ème} Chapitre Général, sont tentés de se demander s'il existe un avenir viable, s'il y a une raison d'espérer. Alors qu'ils semblent manifester un intérêt croissant pour approfondir leur spiritualité, beaucoup de Frères vivent absorbés par l'activité et l'administration, laissant peu de temps à la prière mentale ou intérieure, « le premier et principal exercice des Frères ».

1.4 En certains lieux, des Frères ne sont pas ouverts au partage de la responsabilité de la mission avec des Laïcs. La conséquence est que les Frères assument trop de responsabilités, souvent sans une préparation appropriée.



1.5 Bien que nous ayons consacré plus d'efforts à la pastorale des vocations, le nombre de novices dans le monde a baissé au cours des dernières décennies.

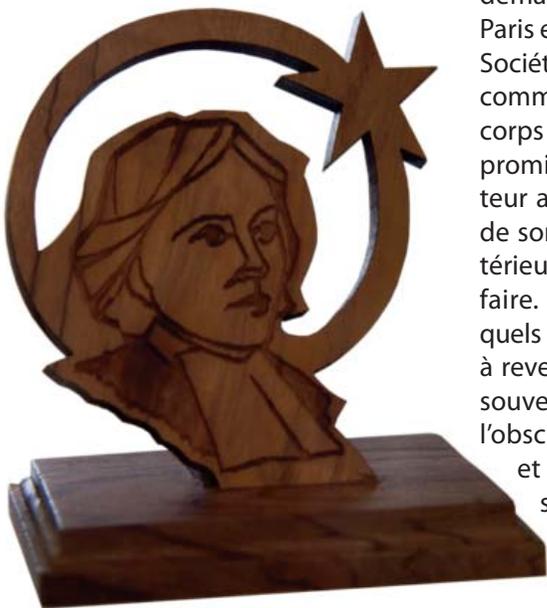
1.6 Peut-être notre style de vie communautaire et notre vie de prière commune ne sont pas attirants pour des jeunes aujourd'hui.

1.7 Nous voyons des œuvres destinées aux pauvres fermer pour de simples raisons financières alors que s'agrandissent les installations d'écoles servant la classe moyenne et les étudiants aisés. On n'entend presque rien des éducateurs lasalliens concernant la réflexion actuelle dans les forums pédagogiques nationaux et internationaux. Alors qu'il y a une crise économique mondiale, nos vies personnelle et com-

munautaire de Frères en souffrent peu, car elles n'ont pas de lien avec la réalité économique des gens que nous servons. (Rapport du F. Supérieur général pp. 6-7).

1.8 Nous pourrions alors faire nôtre la réflexion d'Henri Nouwen sur les disciples d'Emmaüs : « Des idées que l'on chérit depuis longtemps, des choses faites depuis toujours, et nos manières traditionnelles de célébrer la vie ne réchauffent plus nos cœurs, et nous ne comprenons plus pourquoi et comment nous avons pu être si motivés. » (With burning Hearts – A meditation on the eucharistic life, Orbis, 1994, p. 26).

1.9 Ce dimanche de Pâques 1er avril 1714, les principaux Frères des communautés du Nord écrivent une lettre demandant à De La Salle de revenir à Paris et de reprendre la conduite de la Société. La force des mots « Nous vous commandons au nom et de la part du corps de la Société auquel vous avez promis obéissance » toucha le Fondateur au plus profond de son cœur et de son âme, et confirma un choix intérieur que Sœur Louise l'avait aidé à faire. Les hommes mêmes avec lesquels il avait engagé sa vie l'appelaient à revenir à son vœu d'association. Le souvenir de cette association déchire l'obscurité qui semblait l'envelopper et projette une nouvelle lumière sur sa relation à Dieu et avec la Société.





1.10 Les disciples sur le chemin d'Emmaüs rencontrèrent le même Seigneur qui les avait d'abord appelés. Quand le Seigneur demanda ce qui était arrivé, ils répondirent : « Tu dois être le seul qui ne connaît pas les événements survenus ! ». Ils se sentaient si fragiles qu'ils ne pouvaient imaginer faire demi-tour. Mais leur rencontre avec Jésus ressuscité ouvre leur cœur et transforme leur esprit. Ils se lèvent à cet instant pour partir vers la communauté des croyants.

1.11 Ces rencontres représentent un appel et un choix. Pour le Fondateur, le choix était de demeurer à Parménie ou de retourner à Paris. Pour les disciples, il s'agissait de décider s'ils allaient rester à Emmaüs ou bien retourner à Jérusalem.

C'était plus qu'un changement d'itinéraire, c'était une transformation du cœur. C'était un appel à choisir la vie plutôt que la mort, l'espérance plutôt que le désespoir.

1.12 Cette rencontre pascale d'Emmaüs éclaire d'une lumière nouvelle la lettre de 1714, et nous rappelle notre identité radicale comme disciples et comme Frères. Nous avons choisi une vie consistant à compter sur Dieu et à demeurer ouverts à un avenir que nous ne connaissons pas. Bien que nous vivions à une époque très différente, à des siècles de ces expériences, nous partageons la même histoire. Parmi beaucoup d'appels actuels de l'Institut et de la Famille Lasallienne,



nous avons reçu la Lettre des Jeunes Frères. C'est une lettre débordante de force, de qualité et d'énergie. Nous sommes invités, dans le quotidien de nos vies, à poursuivre avec joie la mission éducative et évangélique qui est au cœur de notre vœu d'association.

1.13 Il semble clair que nous sommes confrontés à un choix. Repartir ou rester sur place sans bouger ; vivre dans la gratitude ou le ressentiment ; entrer dans le mystère selon lequel fragilité et force sont des grâces. Le seul vrai choix, c'est d'être disciple ; le seul chemin est d'entrer dans le mystère pascal ; la seule vie est en Christ.

1.14 Ces choix sont un point de départ pour notre vie comme Frère du

21^{ème} siècle. En gardant à l'esprit que les récents Chapitres nous engagent à maintenir notre association pour répondre aux défis du 21^{ème} siècle, à être des hommes intérieurs qui vivent la simplicité de l'Évangile (44^{ème} Chapitre général) et en tenant compte de la richesse de la circulaire « *Ils s'appelleront Frères* (C 466) ».

1.15 Nous croyons que nous vivons un temps de grâce, un moment de transition pour retrouver le cœur de notre histoire charismatique centrée sur l'Évangile. C'est un temps qui nous pousse à revenir à la liberté, à l'audace et à la créativité de l'expérience première et à l'envisager comme une opportunité de conversion personnelle et institutionnelle en direction du monde des pauvres et des plus vulnérables.

L'appel que nous portons tous ensemble

1.16 Comme Corps de la Société, nous envisageons ce moment comme un appel personnel et communautaire qui nous mobilise ensemble pour :

- Être disciples, en centrant notre spiritualité sur Jésus Christ, et en la fondant sur la joie de l'Évangile ;
- Vivre au cœur de notre identité charismatique, comme un retour à l'amour premier ;
- Vivre notre vocation universelle ensemble et par association, comme

- membres de l'Institut, de l'Église, et comme consacrés ;
- Nous entraider à prendre conscience de la nécessité d'aller aux périphéries, aux frontières et au désert, selon l'inspiration de notre charisme ;
- Vivre la communion radicalement et prophétiquement et
- Partager les fondements de notre fraternité.
- À emprunter un chemin qui nous éloigne de la recherche du confort, pour donner à notre existence le sens d'une parabole de fraternité et d'humanité,
- À emprunter un chemin qui nous sorte de nos routines stériles, du statu quo, pour retrouver la joie de vivre radicalement l'Évangile,
- À changer nos modes de vie trop axés sur la recherche exclusive de l'efficacité pour centrer notre regard, notre cœur, et tous nos efforts sur le service actif de l'œuvre que Dieu nous a confiée partout dans le monde,

Des repères pour la route

1.17 C'est pourquoi nous nous engageons :

- À emprunter un chemin de conversion qui va nous aider à passer de l'individualisme au discernement communautaire,
- À emprunter un chemin qui nous sort de notre triomphalisme et de notre autoréférence pour centrer notre attention sur l'humanité en détresse,
- À emprunter un chemin qui nous conduit à vivre et à partager la Parole de Dieu,
- À emprunter un chemin qui nous mène hors de la sécurité de nos biens et de nos efforts, afin de placer notre confiance en Celui qui nous réunit,

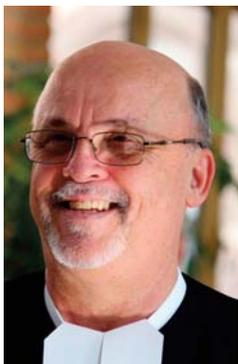


- À sortir de notre découragement devant notre petit nombre afin de porter une attention aigüe aux pauvres et au combat pour plus de justice,
- À sortir de notre confort pour rejoindre les pauvres,
- À porter l'œuvre que Dieu nous a confiée, dans la fidélité à notre charisme,
- Et à apprendre à utiliser les mass-médias pour mieux rejoindre le monde des jeunes.

Proposition 1

Que le Frère Supérieur Général adopte, signe et diffuse à tous les Frères, individuellement, dans tout l'Institut, la lettre suivante intitulée « Lettre au Frère »

1.18



Frère,

Entre Pâques et Pentecôte, nous nous sommes réunis à Rome, pour penser les 7 prochaines années de la vie de notre Institut.

Quel que soit ton âge, quelle que soit ton activité, quelle que soit ta communauté ; que tu sois malade ou en bonne santé, retraité ou en pleine activité, durant ces 50 jours, c'est à toi que nous avons d'abord pensé.

À l'appel du Christ, tu t'es engagé à vie avec d'autres Frères, parce que tu aimais les jeunes et que tu voulais servir en éduquant.

Même si la diminution des Frères, et le manque de vocations t'inquiètent, tu

es convaincu que notre Institut est d'une grande nécessité pour l'Eglise et le monde.

L'itinéraire pascal du Fondateur qui, dans sa vieillesse, reçoit l'appel des principaux Frères le priant de descendre de la colline de Parménie, pour prendre soin du gouvernement de la Société, nous provoque à partager notre Espérance avec toi.

Réunis en Chapitre, en cette année 2014, nous sommes convaincus :

Que notre consécration au Dieu Trinité nous fait vivre.

Que l'Évangile est notre première et principale Règle.

Que notre vœu d'association est le fondement de nos communautés.

Que le service éducatif des pauvres, et avec les pauvres, est notre priorité.

Que le charisme de notre Fondateur est un don pour l'aujourd'hui de

l'Église et du monde.

Comme Jean-Baptiste de La Salle en 1714, de retour vers ses Frères, nous t'invitons à dire : « Me voici, que désirez-vous de moi ? »

Nous avons besoin de ta foi et de tes doutes ; nous avons besoin de ta force et de tes faiblesses ; nous avons besoin de tes prières, de tes joies comme de tes souffrances.

Le monde d'aujourd'hui, en quête d'humanité, a besoin de ton énergie, de ton espérance, de ta fraternité, de ton témoignage.

Nous te remercions de rester en tenue de service,

Dieu a besoin de toi pour accomplir son œuvre !

Au nom des Frères capitulants :

Le Frère Supérieur Général

Proposition 2

Cette période intercapitulaire sera conçue comme un temps de revitalisation profonde, qui s'appuie sur la mémoire vivante des origines de l'Institut à la lumière de l'Évangile, qui constitue une relecture dans la foi afin de renouveler notre vie et notre mission comme réponses évangéliques crédibles dans l'Église et dans le monde du 21^{ème} siècle.

1.19 Pour atteindre cet objectif, le Frère Supérieur Général et son Conseil lanceront un appel pastoral explicite qui nous invitera à mettre en place un processus dynamique dans les Districts et les communautés en vue d'une conversion personnelle et communautaire.

1.20 Pour que cet appel pastoral à un Projet de Renouveau de l'Institut (2014-2021) produise des effets, nous suggérons que les Régions et les Districts définissent un programme de formation pour les Frères concernant le projet communautaire annuel.

1.21 Pour s'assurer que :

- La communauté s'intègre dans la mission du District ;
- Chaque Frère bâtit son projet de vie personnel en le centrant sur la conversion à laquelle nous sommes appelés ;
- Chaque Frère et chaque communauté s'assurent que du temps et de l'espace sont réservés à la prière personnelle et communautaire, à la vie ensemble, à un discernement qui soit ouvert aux jeunes, à ceux qui partagent notre mission, et aux pauvres ;
- La communauté s'efforce d'être



- Au vœu d'association et à l'association pour la mission. (Circulaire 461).

Assurer le patrimoine et la mission du District

1.23 Malgré de grands efforts, une rupture profonde avec le passé est inévitable dans les Districts vieillissants, et ces Districts sont confrontés à cette réalité inévitable et apparemment irréversible.

Nous en sommes au point où certains Districts n'auront plus de Frères pour être Visiteurs ou pour animer les communautés de Frères, ou même répondre à leurs besoins matériels. Dans les quelques années qui viennent, l'Institut aura besoin d'un nouveau modèle d'administration et d'animation de ces Districts.

1.24 La proposition 48 de ce Chapitre Général (cf. p. 53) établit la stratégie pour répondre effectivement à cette préoccupation. Les Capitulants adressent cependant un mot de soutien fraternel et de grande reconnaissance aux Frères de ces secteurs de l'Institut. Nous vous sommes reconnaissants pour votre témoignage de vie. L'exemple de votre vie au service de l'éducation est une source de fierté pour les lallsaliens.

présente dans les espaces ecclésiastiques et inter-congrégations ;

- La communauté établit son budget qui favorise un style de vie simple, frugal et fraternel ;
- La communauté étudie comment elle peut vivre la gratuité et l'hospitalité comme expressions de la fraternité ;
- Les Frères âgés vivent comme une mission le témoignage de leur vie consacrée.

1.22 Avec une attention particulière :

- À la vie intérieure (Circulaire 455)
- À une spiritualité intégrée (Circulaire 466)

2. L'Association pour le Service Éducatif des Pauvres

Une dimension essentielle de notre vie de Frère des Écoles Chrétiennes

Cadre ecclésial dans lequel nous vivons la communion pour la mission

2.1 L'Institut est appelé à s'engager aujourd'hui avec toute l'Église dans une nouvelle étape évangélisatrice marquée par la joie de l'Évangile. (*Evangelii gaudium* 1). Nous nous laissons interpellés par le défi du Pape François, qui nous ouvre à l'impulsion de l'Esprit Saint : "Sommes-nous décidés à parcourir de nouveaux chemins que la nouveauté de Dieu nous présente ou nous retranchons-nous dans des structures caduques qui ont perdu la capacité de réponse ?" (Homélie pour la Fête de la Pentecôte 2013).

2.2 Renouvelons notre attention à l'égard de ceux qui ont motivé notre association, les enfants et les jeunes pauvres : "Aujourd'hui et toujours, « les pauvres sont les destina-

taires privilégiés de l'Évangile », et l'évangélisation, adressée gratuitement à eux, est le signe du Royaume que Jésus est venu apporter." (EG 48). Dans l'appel du Pape nous entendons l'écho de l'invitation de notre Fondateur "à être instruments de Dieu pour la libération et la promotion des pauvres, de manière à ce qu'ils puissent s'intégrer pleinement dans la société" (EG 187).

2.3 Dans cette nouvelle étape ecclésiale ressort l'importance des laïcs comme protagonistes de l'évangélisation : "La conscience de l'identité et de la mission du laïc dans l'Église s'est accrue." (EG 102). Mais cette constatation est accompagnée d'une dénonciation du Pape qui nous concerne peut-être aussi : "Mais la prise de conscience de cette responsabilité de laïc qui naît du Baptême et de la Confirmation ne se manifeste pas de la même façon chez tous. Dans certains cas parce qu'ils ne sont pas formés pour assu-





mer des responsabilités importantes, dans d'autres cas pour n'avoir pas trouvé d'espaces dans leurs Églises particulières afin de pouvoir s'exprimer et agir, à cause d'un cléricalisme excessif qui les maintient en marge des décisions" (EG 102).

2.4 Notre consécration religieuse nous amène à appuyer les laïcs avec lesquels nous collaborons dans la mission pour qu'ils deviennent d'authentiques protagonistes de la mission lasallienne. Dans cette communion de Frères et de Laïcs, il y a un axe inspirateur : le charisme lasallien. C'est un don de l'Esprit Saint à l'Église. Les charismes " ne sont pas un patrimoine fermé, livré à un groupe pour qu'il le garde ; il s'agit plutôt de cadeaux de l'Esprit intégrés au corps ecclésial, attirés vers le centre qui est le Christ, d'où ils partent en une impulsion évangélisatrice" (EG 130).

2.5 En partageant le charisme, nous les Frères, nous avons une responsabilité spéciale à partir de ce qui nous définit : la fraternité. C'est un don que nous avons reçu pour tous ; nous en

sommes devenus les signes. C'est pourquoi nous nous sentons concernés de façon spéciale par la demande du Pape : "Je désire demander spécialement aux chrétiens de toutes les communautés du monde un témoignage de communion fraternelle qui devienne attrayant et lumineux. Que tous puissent admirer comment vous prenez soin les uns des autres, comment vous vous encouragez mutuellement et comment vous vous accompagnez : « À ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (Jn 13,35)" (EG 99).

2.6 Nous sommes priés "d'abandonner le confortable critère pastoral du "on a toujours fait ainsi". J'invite chacun à être audacieux et créatif dans ce devoir de repenser les objectifs, les structures, le style et les méthodes évangélisatrices de leurs propres communautés." (EG 33). C'est la parole du prophète qui nous parvient aujourd'hui, rajeunie, et qui propose à l'Institut des Frères un pari pour la vie: "Élargis l'espace de ta tente ; les toiles de tes demeures qu'on les distende ! Ne ménage rien ! Allonge tes cordages et les piquets fais-les tenir, car à droite et à gauche tu vas déborder : ta descendance héritera des nations qui peupleront les villes désolées" (Isaïe 54, 2-3)

2.7 La tente lasallienne n'a pas cessé de s'agrandir, surtout à la suite du Concile Vatican II, avec les nouvelles formes de vie consacrée lasallienne, avec la Fra-

ternité Signum Fidei et avec d'autres formes d'association de laïcs. Aux catholiques et aux membres des autres confessions chrétiennes s'unissent aussi aujourd'hui des croyants d'autres religions, et des cultures les plus variées, pour participer de différentes façons au charisme, à la spiritualité et à la mission lasallienne.

La force charismatique de l'association pour le service éducatif avec les pauvres

2.8 La lettre du premier avril 1714 que les Frères écrivirent à Jean-Baptiste de La Salle est pour nous une mémoire prophétique : elle nous rappelle la force génératrice que l'association pour le service éducatif des pauvres a eue non seulement à ce moment de la vie de notre Fondateur, mais aussi tout au long de notre histoire. C'est un souvenir qui nous lance un défi, parce qu'il nous questionne en cette période où nous vivons et nous invite à la vivre comme un temps de grâce et de salut, une célébration de la résurrection.

2.9 Cette lettre impliqua, d'abord pour ceux qui l'écrivaient et ensuite pour son destinataire, une prise de conscience et l'expression d'un acte de foi qui est implicite dans le vœu d'association : nous sommes une fraternité qui vit une même histoire de salut, à partir d'un même esprit, pour la même mission.

2.10 Beaucoup plus qu'un simple ordre donné par le corps de la Société à



un de ses membres, la lettre est une célébration de l'œuvre de Dieu qui s'est réalisée par la personne du Fondateur, mais aussi par « cette nouvelle Compagnie qui est d'une si grande utilité pour l'Eglise ».

2.11 La lettre est la solidarité des Frères mise en acte. Elle est surtout la conscience d'un même esprit qui les associe pour la mission, un même charisme qui les fait vivre « préoccupés par la plus grande gloire de Dieu ».

2.12 Mis au défi par la mémoire de cet événement, nous les Frères aujourd'hui, nous voulons continuer à être « cœur, mémoire et garant » du charisme lasallien. Et nous nous réjouissons parce que, avec nous, de plus en plus nombreux, beaucoup d'autres lasalliens participent à cette même expérience. Avec ceux-ci, hommes et femmes, nous sommes appelés à continuer à construire cette histoire de l'association pour le service éducatif avec les pauvres.

2.13 Le 45^e Chapitre général reconnaît le chemin parcouru par l'Institut dans

le domaine de l'association ces dernières années. Il réaffirme la centralité du vœu d'association pour le service éducatif des pauvres et pour la com-

préhension de l'identité du Frère. C'est pourquoi il présente les propositions suivantes:

Proposition 3

Aux Frères, d'affermir et de manifester leur appartenance première à l'Institut, en se rendant disponibles pour servir la mission là où ils sont envoyés.

Aux communautés, d'assumer les conséquences concrètes du vœu d'association dans leur vie communautaire et dans le service éducatif avec les pauvres.

Aux Districts et aux Régions, de prendre en compte la centralité du vœu d'association, dans la formation des Frères dès le noviciat.



Proposition 4

Poursuivre activement le développement de l'esprit d'association au sein des communautés éducatives;

Etre au sein de la Famille lasallienne témoins de la foi, signes et promoteurs de la fraternité et du don gratuit de soi pour le service éducatif avec les pauvres ;

Accompagner et se laisser accompagner par les laïcs dans leur itinéraire respectif d'éducateurs lasalliens ;

Stimuler et accueillir l'apport spécifique des laïcs au charisme lasallien.

Proposition 5

Réaffirmer son engagement global dans l'association pour le service éducatif avec les pauvres suivant l'esprit de la Circulaire N° 461 "Associés pour la Mission lasallienne...un acte d'espérance".

Evaluer, appuyer et intensifier les efforts qui se font à ce sujet dans les diverses zones géographiques de l'Institut.

Prêter une attention particulière aux zones géographiques où la mise en oeuvre de cet engagement se fait lentement.

Proposition 6

Le Chapitre demande à l'Institut de promouvoir et renforcer un réseau stratégique pour l'association à tous les niveaux de l'Institut.

Pour cela :

- Chaque District et Secteur aura une personne ou une équipe chargée de cette mission. Cette personne ou équipe sera en réseau avec la Région et le centre de l'Institut.
- Ce réseau de communication sera appuyé par un Secrétariat et le Service de communication de la Maison généralice pour partager l'information et les meilleures pratiques de l'association.

Proposition 7

Le centre de l'Institut présentera à la Famille lasallienne des orientations générales sur le financement des initiatives de formation ayant trait à l'association.

Proposition 8

L'Institut appuie la priorité 3.1.1 de l'AIMEL 2013 : "Assurer et accompagner les expériences significatives de l'association dans toutes les œuvres lasalliennes."



Proposition 9

Maintient le poste de Coordinateur des Jeunes lasalliens et son Conseil International.

Proposition 10

Appuie la représentation des Jeunes lasalliens dans des structures du Secteur, du District et de la Région.

3. Une famille, une mission

Frères passionnés par le service éducatif des pauvres

L'Assemblée Internationale 2013

3.1 C'est l'œuvre de Dieu qui est venue jusqu'à nous à travers Jésus et son annonce ; c'est aussi l'œuvre des lasalliens, qui la mènent à bien en suivant les pas de Jean-Baptiste de La Salle. Nous, Frères, ensemble et par association, nous voulons être signes d'espérance dans le service éducatif des pauvres.

Proposition 11

Comme membres de la Famille lasallienne, nous, délégués au 45^{ème} Chapitre général, nous sentons en communion avec les propositions et l'esprit insufflé par l'Assemblée internationale 2013, « Une famille, une mission : lasalliens associés pour le service éducatif des pauvres » ; nous partageons ses défis et ses réponses ; nous nous engageons expressément à les développer et les mettre en œuvre.

3.2 Partant de là, nous voulons renouveler notre engagement évangéliste en soulignant quelques aspects par lesquels nous voulons offrir notre apport particulier comme Frères.

Le Conseil international de la Mission éducative lasallienne : un organisme pour répondre aux défis éducatifs actuels.

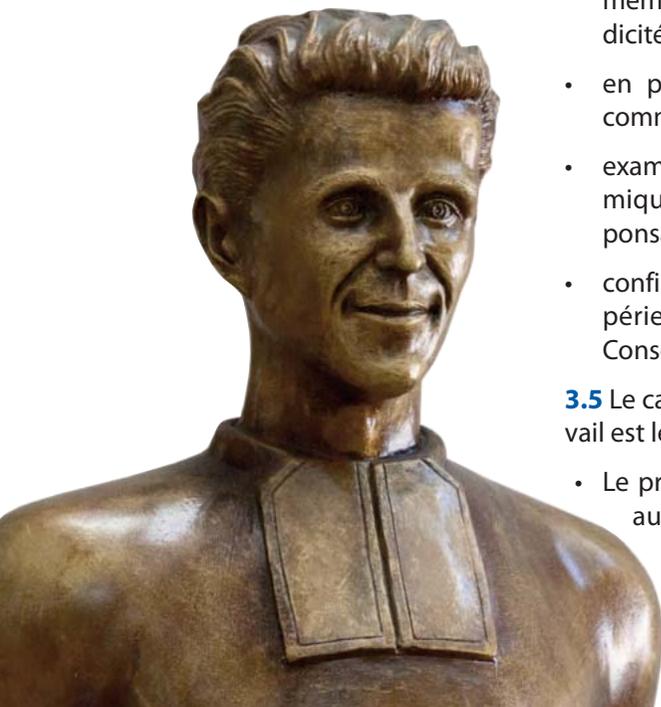
Proposition 12

En vue de répondre de manière plus efficace aux nécessités du service éducatif des pauvres, nous proposons de créer durant le premier trimestre 2015 le Conseil international de la Mission éducative lasallienne (CIMEL). Ce Conseil a été demandé par les deux Chapitres et Assemblées antérieurs en vue de diriger et d'animer la Mission éducative lasallienne.

3.3 Le Conseil est établi pour :

- Articuler les structures de la MEL qui existent déjà dans les Districts et les Régions et promouvoir la formation de celles-ci là où elles n'existent pas encore ;
- Réaliser et évaluer les lignes d'action proposées par l'AIMEL 2013 ;
- Accompagner le développement des traits de l'identité lasallienne dans les œuvres éducatives ;

- Promouvoir la formation intégrale des lasalliens (directeurs, recteurs, coordinateurs, etc.) ;
- Appuyer et consolider la bonne gestion des œuvres existantes ;
- Renforcer le réseau des œuvres éducatives selon les critères de solidarité et d'interdépendance ;
- Faciliter les projets éducatifs en faveur des plus vulnérables au niveau international ;
- Relier les universités et centres d'éducation supérieure.



3.4 Comme processus pour établir la CIMEL, nous suggérons que le Supérieur général et son Conseil désignent une commission ad hoc constituée de Laïcs et de Frères pour élaborer des statuts fédérateurs qui:

- prennent en compte les limites et la portée de l'autorité du CIMEL par rapport aux Conseils de la Mission des Districts et des œuvres du réseau éducatif lasallien,
- proposent un modèle de CIMEL qui assure la représentativité effective de Laïcs et de Frères de chaque Région de l'Institut,
- précisent la durée du mandat des membres et déterminent la périodicité des réunions ;
- en prenant en considération la communication « on line »,
- examinent les implications économiques de la gestion de ses responsabilités, et
- confirment l'autorité ultime du Supérieur général FSC et de son Conseil.

3.5 Le calendrier proposé pour ce travail est le suivant :

- Le projet de statuts sera présenté au Supérieur général et à son Conseil pour leur approbation, si possible au cours du premier trimestre 2015.
- Le Supérieur général et son Conseil nomment durant le

premier semestre 2015 les personnes qui constitueront officiellement le CIMEL.

- Le CIMEL tiendra sa première réunion durant le second semestre 2015.
- Le CIMEL présentera un premier rapport d'activité durant la réunion intercapitulaire.

Le partage de la mission, assurance de sa vitalité

3.6 Assurer la vitalité de l'engagement commun des lasalliens pour que l'école « aille bien ».

Quelques-uns des signes de vitalité de la mission lasallienne pourraient être les suivants :

- La qualité humaine des éducateurs et le professionnalisme de leur enseignement,
- La conviction que se consacrer à l'enseignement est plus qu'une profession, c'est une vocation,
- La présence d'éducateurs impliqués à créer une communauté éducative soudée,
- La proximité attentive envers chaque élève, spécialement les pauvres, les derniers, les plus faibles,
- La participation active et engagée des élèves à leur propre formation,
- L'offre de formation religieuse explicite à tous les acteurs éducatifs :

élèves, parents, éducateurs, personnel administratif,

- La promotion et la constitution dans chaque œuvre éducative de groupes et communautés intentionnelles de foi et de service : Associés, Signum Fidei, Jeunes lasalliens, Volontaires...
- La promotion du caractère inclusif des œuvres et la collaboration avec tous les milieux,
- La qualité des relations humaines dans tous les milieux,
- La conscience de la présence de Dieu dans l'acte éducatif.

Proposition 13

Le Secrétariat à la mission lasallienne, en collaboration avec d'autres Secrétariats, et tenant compte des expériences qui existent dans l'Institut, formulera d'ici la fin de l'année 2016 une série de critères afin d'aider à accroître le degré d'appartenance d'une œuvre éducative au Réseau lasallien.*

3.7 Le Conseil International de la Mission Éducative Lasallienne (CIMEL) désignera un groupe de travail qui, durant l'année 2017, élaborera un système d'évaluation institutionnel qui, en appliquant les critères adoptés, évalue le degré d'appartenance d'une œuvre éducative au Réseau lasallien ; laquelle évaluation servira à offrir des orientations d'amélioration.

Cette évaluation sera adaptée à chaque District durant l'année scolaire 2017-2018.

Appelés à sauvegarder les droits des enfants et des jeunes

3.8 L'Eglise invite tous ses membres à la sainteté en vivant selon l'Évangile de Jésus. Nous qui exerçons directement notre ministère dans l'Eglise, nous sommes appelés à vivre de manière exemplaire, en conformité avec l'Évangile.

3.9 Comme Lasalliens – Frères et Laïcs – nous trouvons notre inspiration dans une tradition de plus de trois cents ans au service de la protection et du soin de la jeunesse. En tout temps et en toute circonstance, nous nous engageons à maintenir vis-à-vis d'eux le respect éthique et moral conformément à ce qu'exige notre ministère.

* Le Réseau des Œuvres éducatives lasalliennes est une unité de discernement, de coordination, d'animation, d'accompagnement, de participation, et de gestion au service de la Mission éducative lasallienne (MEL), et qui est constituée par les Réseaux des œuvres éducatives des divers niveaux de l'Institut : Secteur, Délégation, District, Région. Cette structure est constituée par les Réseaux des œuvres éducatives des divers niveaux de l'Institut : Secteur, District, Région. Cette structure a comme finalité d'impulser la Mission éducative, et pour cela elle anime spécialement les domaines éducatif, pastoral, mission partagée et association, formation et gestion, à partir d'une culture des relations interpersonnelles et d'un style participatif et solidaire.

3.10 Inspirés par l'appel de notre Fondateur à être « bons pasteurs » et « ministres de Jésus-Christ », nous sommes engagés à travailler à la défense et la promotion des droits des enfants et des jeunes.

Proposition 14

L'Institut à travers son 45^{ème} Chapitre général s'engage à renforcer l'engagement des lasalliens, afin de continuer à affronter les défis auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes, et poursuivre la défense de leurs droits en coordination avec les propositions et la réflexion du Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)

3.11 L'Institut en tant que membre et co-fondateur du BICE collabore et soutient ses objectifs :

- Le respect du droit à la vie,
- La lutte contre la pauvreté infantile,
- La lutte contre toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, qu'elles soient physiques, affectives, ou sexuelles,
- Les familles des enfants et des jeunes,
- L'attention à la situation des enfants travailleurs,
- La garantie d'une éducation de qualité pour tous les enfants,
- Le droit de tous les enfants à des soins de santé adéquats,

- L'attention due aux enfants handicapés,
- L'humanisation des systèmes judiciaires pour enfants et jeunes,
- Le développement des nouvelles technologies au service des enfants et des jeunes.



Evangélisation et catéchèse

3.12 Nous estimons que des appels urgents nous sont adressés en ce qui concerne l'annonce de la Bonne Nouvelle :

- L'unité de notre mission : l'union entre le service éducatif des pauvres et l'annonce de l'Évangile ;
- L'importance d'impulser une vie de foi parmi les jeunes ;
- Être ambassadeurs efficaces de Jésus Christ et ministres de sa Parole comme témoins ;
- Dans la diversité des milieux touchés par l'Institut et des situations d'évangélisation, offrir une parole d'encouragement, de liberté et de confiance ;

- Présenter l'Évangile de manière crédible dans un monde marqué par la violence, l'intolérance et une Église troublée ;
- Communiquer Jésus en tant que libérateur de nous-mêmes et du monde ;
- Les Frères en formation nécessitent une préparation catéchétique ;
- Retrouver le rôle principal du Frère comme catéchiste ;
- Retrouver une parole de leader dans le champ de la catéchèse, au-delà du monde lasallien, en y incluant nos contributions au dialogue multiculturel et multireligieux ;
- Aider nos collaborateurs – spécialement les jeunes éducateurs lasalliens – à avancer dans leur itinéraire de foi et les aider à approfondir le message chrétien ;
- Aller vers les jeunes là où ils se trouvent et savoir entrer en dialogue avec eux.

3.13 Maintenir l'unité entre le service éducatif des pauvres et l'annonce de l'Évangile :

«Le disciple missionnaire est un « décentré » : le centre est Jésus Christ, qui convoque et envoie. Le disciple est envoyé aux périphéries existentielles. » (S.S. le Pape François au comité de coordination du CELAM. 28/07/2013)

3.14 «Sur la bouche du catéchiste revient toujours la première annonce :

“Jésus Christ t’aime, il a donné sa vie pour te sauver, et maintenant il est vivant à tes côtés chaque jour pour t’éclairer, pour te fortifier, pour te libérer”. ». (*Evangelii Gaudium* n° 164)

Annoncer la Bonne Nouvelle

3.15 Reconnaissant l’énorme diversité des situations sociales et religieuses dans l’Institut, conscients que sa mission est d’annoncer l’Évangile de Jésus-Christ aux pauvres dans le ministère d’éducation, et attentifs à l’appel de l’Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, nous proposons :

Proposition 15

Le Conseil International de la Mission Éducative Lasallienne (CIMEL) constituera au cours des prochaines trois années une commission *ad hoc* pour mener à bien une étude sur l’activité du ministère pastoral dans le réseau des œuvres éducatives lasalliennes et développer une méthodologie permettant d’annoncer l’Évangile avec délicatesse, ouverture et dialogue. La commission réunira des Lasalliens de divers secteurs de l’Institut, spécialement provenant de situations multireligieuses, pour partager leurs expériences, leurs défis et leurs bonnes pratiques dans le domaine du ministère pastoral.

3.16 Entre autres attributions dans le domaine de la catéchèse cette com-

mission aura à :

- Evaluer comment ont été mises en œuvre dans l’Institut les propositions des précédents Chapitres généraux,
- Analyser et diffuser diverses méthodologies et modalités (cours, travaux sur le langage, expériences avec des jeunes...) concernant la catéchèse et qui ont pour caractéristiques d’être particulièrement attractives, efficaces et innovantes,
- Elaborer une parole publique concernant la contribution des lasalliens en divers milieux socio-religieux, par rapport à l’action et à la recherche catéchétiques.

3.17 Le CIMEL désignera un coordinateur qui travaillera en étroite collaboration avec le Centre de l’Institut pour développer un processus efficace et le moins onéreux possible.

Le Frère comme catéchiste

Proposition 16

Dans l’Institut, la formation initiale des Frères aura pour priorité la préparation de nouveaux Frères comme catéchistes. De plus, la formation permanente mettra l’accent sur le Frère en tant que catéchiste.

Pédagogie lasallienne

3.18 Nous voulons prendre en considération la proposition de l’AIMEL à

propos d'une Déclaration sur la pédagogie lasallienne pour répondre aux besoins éducatifs actuels les plus urgents.

Pour ce faire, nous proposons que :

Proposition 17

Le Supérieur général et son Conseil travailleront avec le secrétariat de la MEL à la rédaction d'une Déclaration sur la pédagogie lasallienne qui exprime les caractéristiques particulières de nos pratiques pédagogiques au XXI^{ème} siècle.

3.19 Pour son élaboration sont proposées les observations suivantes :

- La pédagogie lasallienne vise à une éducation de qualité qui repose sur un enseignement excellent, un apprentissage participatif, et une direction efficace des établissements scolaires.
- La pédagogie est l'art d'aider les élèves à apprendre. En termes lasalliens, « pédagogie » désigne le processus pour aider les élèves à réaliser leur salut en découvrant leurs possibilités et leur mission dans le monde.
- La pédagogie lasallienne doit partir d'une orientation théologique catholique :
 - Chacun est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu (imago Dei) ;

- Dieu désire que chacun atteigne une plénitude de vie (salut) ;
 - Chaque être humain a une destinée éternelle ;
 - Les êtres humains ont été dotés du libre arbitre et partagent la responsabilité du monde et de ses ressources ;
 - L'éducation construit une unité (synthèse) entre foi et raison, foi et culture, foi et vie ;
 - Les pauvres sont l'objet d'une option préférentielle.
- La pédagogie lasallienne part de la perspective des pauvres.
 - La pédagogie lasallienne offre une compréhension particulière de la dignité du travail du maître.
 - La pédagogie lasallienne croit que l'élève est acteur de sa propre éducation.

L'enseignement supérieur et la Mission éducative lasallienne

3.20 Le Chapitre considère le travail qui est réalisé dans l'enseignement supérieur comme une contribution importante à la mission. Il se réjouit de ses réalisations et encourage tous ceux qui y contribuent à continuer avec la même énergie.

3.21 Naturellement, l'enseignement supérieur a un rôle important à jouer dans l'Institut, la société et l'Eglise.

- Premièrement, les centres universitaires sont des lieux qui permettent la recherche, laquelle contribue au développement de la pensée scientifique et à l'élaboration d'outils qui améliorent les conditions de vie des hommes et des femmes d'aujourd'hui. Ainsi l'Association Internationale des Universités Lasalliennes (IALU) se propose dans son plan de travail 2013-2018 de mener à bien des recherches dans les domaines de la nutrition et de la santé, du milieu ambiant, des innovations dans l'enseignement et l'apprentissage au service des pauvres.
 - Deuxièmement, l'enseignement supérieur est un lieu où peut se développer un dialogue entre la culture et la foi. C'est un aspect important de l'évangélisation, comme l'a répété en diverses occasions le pape Benoît XVI.
 - Troisièmement, les universités sont des lieux où les recherches en pédagogie peuvent être plus poussées pour assurer la promotion de l'éducation en général et de la mission lasallienne en particulier. Il va sans dire que nos centres de formation des enseignants existants peuvent également faire des recherches plus poussées dans le domaine de la pédagogie, où qu'ils se trouvent.
 - Quatrièmement, les universités sont des lieux où la formation professionnelle des Frères et des partenaires peuvent être entreprise pour assurer le développement de l'Institut, de la société et de l'Église.
- 3.22** Dans quelques parties de l'Institut surgissent des questions auxquelles, dans un dialogue fraternel avec les structures éducatives locales et internationales, il convient de donner des réponses.



Nous nous demandons :

- Comment harmoniser la nécessaire autonomie des universités et centres universitaires avec la responsabilité des Districts dans les domaines de l'inspiration, des finances et la mise en œuvre de politiques missionnaires ?
- Quels types d'arrangements institutionnels doivent exister dans la relation entre IALU et le Centre de l'institut ?
- Comment promouvoir et renforcer l'efficacité du réseau des universités lasalliennes (IALU)?
- Quelles collaborations établir pour renforcer les liens existant entre les universités lasalliennes des pays développés et les centres d'enseignement supérieur des pays émergents où se trouve la mission lasallienne ?
- Comment élaborer ou développer d'autres actions concernant l'enseignement supérieur en relation avec les Districts qui peuvent être impliqués ?

Pour répondre à ces questions nous devons promouvoir un dialogue conduit par le Centre de l'Institut avec les institutions d'enseignement supérieur. En ce sens:

Proposition 18

Le Supérieur général nommera un membre du Conseil général pour

accompagner le domaine de l'enseignement supérieur lasallien.

Nous souhaitons que IALU accepte que ce Conseiller général soit membre de droit de son Conseil d'administration.

3.23 Le Chapitre général encourage la formation lasallienne des enseignants des universités et centres universitaires lasalliens.

3.24 Le Chapitre général suggère que IALU continue à promouvoir, conjointement avec les Districts, des projets significatifs qui peuvent être communs à plusieurs universités pour développer un enseignement supérieur lasallien et contribuer ainsi à la formation de professionnels qui participent au développement des pays émergents.

3.25 Le Chapitre général suggère à IALU de créer un groupe de travail en relation avec le Centre de l'institut qui stimule la participation des universités lasalliennes à l'évangélisation de leurs étudiants. Ce groupe de travail identifiera les pratiques les plus innovantes, les analysera et les diffusera.

Au-delà des frontières

3.26 Nous voulons répondre de manière créative et audacieuse aux besoins urgents des plus vulnérables (émigrants, réfugiés, sans toit, jeunes sans emploi...) qui se trouvent aux frontières :



- Aller au-delà de la frontière géographique, vers un lieu où La Salle n'est pas encore présent ;
- Aller au-delà de la frontière personnelle, vers un lieu qui lance un défi à notre confort et en certaines occasions à la faiblesse de nos moyens ;
- Aller au-delà de la frontière de la congrégation vers un projet commun partagé ;
- Aller au-delà de la frontière culturelle ou religieuse, vers une œuvre où des personnes d'autres croyances communient à la même mission ;
- Aller au-delà de la frontière de l'âge officielle de la retraite, vers le service volontaire des plus vulnérables.
- Aller au-delà de la frontière du prestige académique et social, vers un projet éducatif où nous apprécierons le privilège de travailler avec et pour les pauvres ;
- Aller au-delà de la frontière de l'individualisme pour parvenir à des

engagements communautaires de service ;

- Aller au-delà de la frontière du découragement, vers un horizon d'espérance engagée dans le projet salvifique de Dieu ;
- Aller au-delà de la frontière des structures préétablies afin de générer un espace de liberté et de créativité apostolique ;
- Aller au-delà de la frontière du consumérisme prédateur pour créer un monde futur plus habitable, juste et solidaire.

Pour ce faire, nous proposons que :

Proposition 19

Chaque Région de l'Institut, avant la réunion intercapitulaire, met en route une initiative nouvelle qui réponde effectivement à l'un ou l'autre besoin exprimé dans la métaphore de la frontière et détermine le processus pour l'établir et la gérer.

3.27 Le processus suivant est suggéré :

- Au cours des sept prochaines années chaque Frère intègre dans son projet personnel annuel un engagement concret, discerné en communauté, en relation avec la métaphore de la frontière ;
- De manière semblable chaque communauté envisage dans son projet communautaire quoi faire pour « aller au-delà de la frontière » ;

- Chaque District, dans le Chapitre qui suit le Chapitre général (mai 2014- mai 2015), étudie les possibilités d'ouvrir une œuvre nouvelle où Frères et / ou Associés répondent à l'une ou l'autre des frontières énumérées antérieurement afin de la proposer à la Région ;
- Chaque Région présentera le rapport sur la mise en route de ou des œuvres durant la réunion intercapitulaire ;
- Le Supérieur général nommera un coordinateur pour accompagner ces initiatives.

La communication : une exigence pour la Mission lasallienne au XXI^{ème} siècle

3.28 Communiquer est un outil nécessaire pour atteindre les objectifs stratégiques de n'importe quelle institution. Mais en plus pour nous, les Lasalliens, c'est un moyen concret et réel d'accomplir la mission lasallienne d'évangéliser. Sans aucun doute il faut réaliser des actions de communication. Mais surtout il est question d'une manière d'être communicant, d'entrer en relation avec les personnes, avec notre monde.

3.29 Pour ce faire, nous voulons :

- Susciter un environnement de communication qui soit signe de communion entre tous,

- Insérer les efforts de communication dans le cadre du projet de la mission lasallienne,
- Protéger, renforcer et favoriser la visibilité de l'image publique de La Salle, tant dans sa dimension interne qu'externe, en prêtant attention aux publics locaux de chaque Région, District ou Secteur, et à la société en général,
- Créer des mécanismes de communication qui servent à promouvoir l'interaction continue entre les membres des communautés éducatives et entre les différents départements et services de l'Institut,
- Contribuer à l'établissement d'une culture institutionnelle (corporative) tant dans les relations internes qu'externes.

Proposition 20

L'Institut, les Régions et les Districts élaborent un plan de communication à partir des lignes directrices du document « Guide pour élaborer le plan de communication » en l'adaptant aux nécessités locales. Ce plan de communication complète et amplifie les plans de mission et d'évangélisation en restant à leur service.

3.30 Comme processus, nous suggérons ceci :

- L'équipe animatrice (de l'Institut, de la Région, du District) coordonne

l'évaluation du plan stratégique au moins une fois par an pour voir dans quelle mesure se réalisent les objectifs marqués. Elle conduit les réajustements opportuns dans les domaines suivants :

- Communication institutionnelle (corporative),
 - Marketing et promotion,
 - Communication interne,
 - Communication de crise,
 - Relations publiques,
 - Responsabilité sociale corporative
- Selon les possibilités réelles, aux trois niveaux (Institut, Régions, Districts) se constituent des équipes qui répondent aux lignes d'action définies dans le plan de communication élaboré. On soignera spécialement la figure du porte-parole officiel (Frère ou Laïc) et le bureau de presse.
 - Chaque secrétariat définit les messages clés qu'il veut privilégier à chaque moment. Les équipes de

communication mettent en place les canaux et les modalités les plus adaptés pour atteindre les destinataires.

- Les équipes de communication canalisent la parole publique du monde lasallien sur des thèmes éducatifs.
- Le service de communication de l'Institut met en place des canaux pour recueillir la réflexion lasallienne dans le domaine éducatif.
- Le service de communication appuie le CIMEL en ce qui concerne la proposition de réfléchir sur l'usage des réseaux sociaux et leur importance dans notre travail évangélicisateur.
- Le service de communication, en coordination avec le Secrétaire Général réalise une évaluation des publications de l'Institut et propose des manières concrètes pour qu'elles parviennent au public le plus large avec le plus grand impact possible.



4. Notre vocation lasallienne

Un signe d'espérance pour l'Église et pour les pauvres

4.1 « Dieu est si bon qu'il veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité ». (MR 193 1). C'est ainsi que le Saint Fondateur nous invite à envisager notre existence : comme un don reçu de Dieu Père, pour un service.

4.2 A partir de ce projet de salut nous, Frères et Partenaires, nous sentons en chemin. Chacun, selon sa vocation spécifique, est invité à s'interroger avec sérieux sur le sens de son existence, non depuis un « *pour quoi* » mais à partir d'un « *pour qui* », à savoir les enfants, les jeunes et les adultes sans espérance dont nous percevons la clameur au fond de notre cœur.

4.3 Rappelons-nous comment les disciples d'Emmaüs avaient le cœur brûlant lorsque Jésus leur expliquait les Écritures. Jean-Baptiste de La Salle, à son tour, sut découvrir dans la lettre des Frères de 1714 un appel à assumer à nouveau son rôle aux côtés de ses Frères. Aujourd'hui, Frères et Lasalliens, nous sommes invités à revivifier – partant de l'icône d'Emmaüs (Lc 24 13-35) et de l'expérience fondatrice de l'Institut – notre propre expérience fondatrice et à nous mettre en chemin.

4.4 En rendant compte de notre espérance, dans notre vie quotidienne, comme « *coopérateurs de Jésus-Christ* » (cf. MR 196 2), il s'agit de continuer à réaliser une mission qui a du sens. Par notre témoignage, nous rendons possible que d'autres également s'interrogent sur les raisons de leur existence. Ainsi nous travaillons à faire croître une culture vocationnelle (Circ. 466.3.27), confiants que Dieu continue à agir dans le monde.

Le Frère : cœur, mémoire et garant

4.5 Notre monde, en particulier les jeunes et les pauvres, ont besoin de témoins authentiques de la fi-



délimité au Christ, de la fraternité dans les relations, d'une vie évangélique avec et pour les autres.

Proposition 21

Chaque Région assurera la coordination d'un réseau de Frères et de Partenaires responsables de la pastorale des vocations, avec un accent sur la vie de Frère, laquelle sera prise en considération lors de la célébration de l'année de la Vie consacrée.

4.6 Le Conseiller pour la Région, en collaboration avec les Frères Visiteurs de la Région, désignera les membres de ce réseau régional avant juin 2015. Cette équipe élaborera un plan d'action et le présentera à la conférence des Visiteurs pour son approbation avant janvier 2016.

Proposition 22

Chaque Région, en esprit d'interdépendance, s'assurera de l'existence dans chaque District d'au moins une personne responsable de la pastorale des vocations.

Proposition 23

Sur la base de la circulaire 466 « *Ils s'appelleront Frères* », les Districts garantissent qu'en chaque communauté un plan d'action spécifique pour promouvoir les voca-

tions soit inclus dans le Projet communautaire annuel et que tous les Frères s'y sentent impliqués.

4.7 Dans le contexte d'une retraite communautaire, toutes les communautés seront encouragées à une réflexion qui prenne en compte ce qui suit :

- Qu'est-ce qui t'a fait aimer la vocation de Frère ?
- Qu'est-ce qui nourrit ta vocation et comment partages-tu ce trésor avec d'autres ?
- Quels pas audacieux peut faire la communauté qui prennent en compte l'importance de la catéchèse et de l'évangélisation ?

Après cette réflexion, un projet communautaire de la promotion des vocations sera élaboré et remis au chargé des vocations et/ou au Frère Visiteur avant l'année scolaire 2016.

Culture des Vocations

4.8 Il s'agit de promouvoir une culture de la vie comprise comme une vocation, c'est-à-dire comme un appel personnel à vivre une mission en communauté qui donne du sens à l'existence.

Proposition 24

Concernant la promotion des vocations, l'Institut s'engage à susciter

des structures et des processus d'animation en lien avec la pastorale des jeunes, et en continuité avec la réflexion des deux derniers Chapitres généraux (43° et 44°).

4.9 Pour réaliser cette proposition, le Chapitre demande de :

- Développer à partir du Centre de l'Institut et avec la participation active des Régions, un Observatoire vocationnel lasallien au sujet de la réalité des vocations dans l'Institut, qui prenne en compte les personnes, les processus, les contenus et les résultats,
- Produire des matériaux qui aident à faire croître une culture vocationnelle dans les diverses dimensions pastorales de l'Institut
- Accompagner les initiatives d'animation vocationnelle mises en œuvre dans les Districts et les Régions, spécialement dans les lieux où la promotion des vocations lasalliennes est le plus difficile,
- Participer activement aux organismes ecclésiaux engagés dans la pastorale des vocations afin de promouvoir la diversité des vocations laïcales dans l'Église.
- Pour juillet 2015, un Frère sera désigné pour coordonner les efforts et les initiatives vocationnelles dans l'Institut.

Proposition 25

Le Frère Supérieur et son Conseil proposeront l'année 2019 comme l'année de la vocation lasallienne, dans le cadre de la célébration du tricentenaire de la mort de Jean-Baptiste de La Salle.

Proposition 26

Le Frère Supérieur et son Conseil désigneront un Frère pour coordonner depuis le Centre de l'Institut les efforts de promotion de la vocation de Frère.

Itinéraires vocationnels : « Viens et suis-moi »

4.10 Il s'agit de rendre possible la consolidation d'itinéraires vocationnels à partir d'un dynamisme pastoral qui favorise l'enrichissement des différentes formes de vie communautaire lasallienne.

Pour concrétiser cela :

Proposition 27

Le centre de l'Institut garantira l'existence d'une communauté internationale de Frères et Volontaires dans chaque Région afin d'offrir un lieu de discernement vocationnel dans le cadre d'une vie communautaire significative au service des plus pauvres.

4.11 Le processus suivant est proposé :

- Dans les lieux où existe ce type d'expériences, la Conférence des Frères Visiteurs de la Région évaluera la manière dont elles évoluent et comment elles sont orientées vers la promotion de la culture vocationnelle ;
- La Conférence des Frères Visiteurs de la Région déterminera le fonctionnement, la mission, et le lieu pour mettre en route une communauté régionale qui promeuve le volontariat des jeunes ;
- Ce projet sera relié directement au mouvement des Jeunes lasalliens et à la structure pastorale du District dans lequel est implantée la communauté ;
- Avant la fin de l'année 2016, le Conseiller pour la Région et la Conférence des Visiteurs auront



- concrétisé le projet et le mode de financement ;
- Avant la fin de l'année 2017, le projet sera réalisé et ouvert à de possibles volontaires.

5. Former et accompagner en vue d'être disciples et apôtres

5.1 Le Frère comprend le charisme et la mission propres de l'Institut à la lumière du mystère pascal. Ce mystère est essentiellement source de vie pour tous.

Comme les disciples d'Emmaüs, nous aussi avons été appelés, formés et envoyés pour proclamer la Bonne Nouvelle avec une espérance renouvelée.

L'expérience de Parménie nous rappelle que notre capacité à répondre, en tant que communauté de disciples, aux défis de la mission reçue, repose sur le fait de savoir qu'il s'agit d'une œuvre de Dieu et *aussi* la nôtre.

5.2 En suivant l'exemple de La Salle et des premiers Frères, nous, Frères, nous engageons à assurer la vie et la vitalité

du charisme, comme un don de l'Esprit. En tant que Lasalliens, nous sommes conscients que la vitalité et la pertinence de notre charisme sont le fruit de l'engagement de tous, Frères et Laïcs. Un engagement qui est renforcé par la formation et l'accompagnement (cf. AIMEL 2013, Défi 1.2, p. 27).

5.3 À ce moment précis de notre vie, les besoins du monde et de l'Eglise réclament de nous des réponses nouvelles et audacieuses. Dans cette entreprise, nous ne pouvons pas ignorer les appels issus des Assemblées et Chapitres précédents. Nous soutenons en particulier les propositions de la dernière AIMEL sur la formation et l'accompagnement.

5.4 Ce Chapitre, conscient de l'importance de la formation, veut mettre l'accent sur :

- Le besoin de formateurs et la nécessité de leur formation.
- Le renforcement d'une culture d'accompagnement pour tous.
- La mise à jour du Guide de Formation pour les Frères,



- L'optimisation des ressources pour la formation de tous les Lasalliens.

Ces thèmes font l'objet des recommandations suivantes.

Le besoin de formateurs et d'accompagnateurs pour la mission lasallienne

5.5 L'Institut et l'ensemble de la Famille lasallienne ont besoin de formateurs, Frères et Laïcs, afin de mieux vivre et transmettre la spiritualité, le charisme et la mission lasallienne aux générations présentes et futures. Les diverses Assemblées qui se sont tenues récemment ont insisté sur la nécessité de la formation des formateurs (AIMEL 2013, Assemblée des jeunes Frères à Manille en 2013, Symposium des Jeunes Lasalliens à Rome en 2014...).

5.6 La formation et l'accompagnement assurés au sein de chaque communauté éducative sont plus efficaces, durables, et répondent mieux aux besoins locaux.

Proposition 28

Chaque District renforce ou crée des programmes de formation des formateurs, Frères et Laïcs, pour la mission lasallienne, afin de constituer des équipes de personnes ressources au niveau local, qui puissent former et accompagner de façon efficace tous les acteurs de la mission.

5.7 Étapes et actions :

1. Faire connaître et adapter le Cadre Commun de Référence de la Formation pour la Mission Lasallienne (Cf. MEL Bulletin 51)
2. Former des équipes, Frères et Laïcs, au niveau de la Région/District/Secteur qui prennent en charge la formation des formateurs au niveau local.
 - a. Former, là où il n'y en a pas, une équipe de formation de formateurs pour la mission lasallienne au niveau du District/Secteur ou Région.
 - b. Cette équipe développe un plan de formation pour les formateurs locaux en commençant par les identifier.
3. Développer des parcours formatifs pour les différents groupes (directeurs, éducateurs, jeunes lasalliens, personnel administratif...), avec des modules communs et spécifiques en partageant les ressources formatives déjà en place.

5.8 Indicateurs:

1. Dès que possible, le cadre commun de référence sera connu et pris en compte par tous les niveaux de formation de la Famille lasallienne.
2. À la fin de 2015, tous les Districts / Secteurs auront une équipe de formation de formateurs avec un plan de formation.
3. À la fin de 2017, chaque District aura développé des parcours de formation pour les différents groupes de lasalliens.

4. À la fin de 2018, chaque District aura une banque de données pour la formation mise en réseau avec la Région et l'Institut.

Formateurs et accompagnateurs pour la vie du Frère

5.9 L'Institut doit former des formateurs et accompagnateurs, Frères et Laïcs, pour:

- Améliorer la qualité de la formation des Frères dans les Régions,
- Rationaliser les efforts et les ressources humaines des Districts dans les Régions pour la formation des Frères,
- Promouvoir l'interdépendance et l'échange de formateurs entre les Régions,
- Promouvoir la culture de l'accompagnement en communauté.

Proposition 29

Chaque Région, en lien avec le Centre de l'Institut, prendra en charge la formation des Frères et des Laïcs qui collaborent, maintenant et à l'avenir, à la formation à la vie de Frère.

5.10 Le Chapitre recommande les étapes suivantes :

1. Réunir les personnes responsables de la formation des formateurs et accompagnateurs dans chaque Région, afin qu'ils échangent leurs méthodes

de formation et élargissent leur vision de la formation dans l'Institut.

2. Procéder à une évaluation régionale des besoins en ressources humaines pour la formation dans la Région et prévoir la façon dont les Districts doivent contribuer en Frères pour répondre à ces besoins.

3. Identifier les formateurs actuels et futurs et leurs besoins de formation. Les Districts doivent encourager les Frères à se rendre disponibles pour le travail de formation et de soutien pour un temps défini.

4. Identifier les programmes intercongrégationnels de qualité pour la formation des formateurs.

5. Mettre en place un programme de formation des formateurs au niveau de la Région afin d'optimiser les ressources humaines.

5.11 Indicateurs :

1. Les formateurs des différentes étapes de formation se rencontrent ou/et échangent périodiquement pour leur formation et accompagnement mutuels.

2. Les Conseillers généraux avec les Visiteurs assurent l'accompagnement et veillent au recyclage des formateurs.

Le renforcement d'une culture de l'accompagnement pour tous

5.12 L'accompagnement a été considéré comme étant étroitement lié à la

formation par toutes les Assemblées et Symposium préparatoires au 45^e Chapitre général. Nous voyons là le signe d'une grande nécessité d'accompagnement. Un appel particulier à renforcer la culture de l'accompagnement a été lancé par les jeunes Frères (Cf. Rapport de l'Assemblée des jeunes Frères 2013, p. 10, 2.1)

Proposition 30

Tous les niveaux de l'Institut - Région, District, particulièrement les communautés - contribueront à créer une "culture de l'accompagnement" pour tous les lasalliens, tout au long de leur vie.

5.13 Le Chapitre recommande les étapes suivantes :

1. Favoriser le soutien mutuel entre les Frères.
2. Former des Frères directeurs et des formateurs capables d'accompagner les Frères dans la communauté.
3. Favoriser dans chaque District l'accompagnement humain et spirituel des Frères aux différentes étapes de la vie, par des retraites de rénovation, des rencontres générationnelles et des expériences ou des cours de renouvellement personnel.
4. Fournir des directives générales pour l'accompagne-

ment et prévoir les ressources lasalliennes en matière d'accompagnement qui soient accessibles et souples pour Frères et Laïcs.

5. Au niveau des Districts et des Régions, dans les projets éducatifs, communautaires et personnels, intégrer aux plans de formation celle des Frères et des Laïcs à l'accompagnement.

Mise à jour du *Guide de la formation pour les Frères*

5.14 Nous Frères avons besoin de vivre notre consécration en accord avec les réalités du 21^{ème} siècle. Nous proposons en conséquence d'actualiser le *Guide de la formation*.





Chuck Gutiérrez

5.15 L'actuel Guide de la formation a été bien reçu et a dynamisé des processus de formation pendant une période significative.

La Mission lasallienne se déroule dans un nouveau contexte (Association) et la vie du Frère a subi de grands changements (voir le rapport du Supérieur général 3.1.3 p 10 ...); les jeunes Frères ont exprimé le rêve d'une formation renouvelée et d'un accompagnement approprié (cf. l'Assemblée internationale des jeunes Frères, p. 5 s. VII, 2, p 10.); la vitalité de la vie communautaire et de la mission est affectée par le manque de formateurs et accompagnateurs bien préparés (cf. 3.3.1 rapport du Supérieur général. Page 10.); la diversité du monde et le caractère multiculturel d'un Institut comme le nôtre ont besoin d'un cadre qui nous per-

mette de préserver l'unité et de maintenir l'identité ; les Frères ont à vivre leur consécration sous une forme adaptée au XXI^{ème} siècle.

C'est pourquoi une mise à jour du *Guide de la formation* est nécessaire.

Proposition 31

Le Conseil général constitue une commission "*ad hoc*" pour mettre à jour le Guide de la formation des Frères, en tenant compte de la Règle révisée, du Cahier MEL 51, de la réalité et de la diversité que l'Institut vit aujourd'hui. (Rapport du Supérieur général 3.2.3 Page: 10).

5.16 Une fois que la commission *ad hoc* a été créée, le Chapitre recommande les étapes suivantes :

1. Étudier et examiner les documents de référence.
 - Les documents du 45^{ème} Chapitre général,
 - Les orientations de la révision de la Règle,
 - « *Formation pour la Mission lasallienne : un cadre de référence* »,
 - AIMEL 2013.
 2. Proposer une large consultation pour rédiger le Guide de la formation.
 3. Élaborer un document de travail qui prend en compte les aspects suivants:
 - a. Un parcours formatif pour la vie de Frère
 - b. Une formation intégrant les dimensions:
 - Humaine, chrétienne et lasallienne,
 - Intellectuelle, affective et sociale,
 - Internationale et interculturelle,
 - Ecclésiale et intercongrégationnelle.
 - c. Une formation orientée vers et depuis le désert, la périphérie et la frontière.
 - d. Qui intègre la théorie et la pratique avec des expériences significatives et provocantes, en particulier dans le monde des pauvres.
 - e. Une proposition d'apprentissage et de formation linguistique, ainsi que dans les domaines de la communication et des nouvelles technologies.
 - f. Un enseignement supérieur qui répond aux besoins éducatifs, pastoraux et d'évangélisation.
 - g. Un accent sur l'association (Frères et Laïcs) pour le service éducatif des pauvres.
 4. Partager et discuter le document de travail à tous les niveaux de l'Institut et en recevoir un retour (feedback).
 5. Prendre en compte ce retour et soumettre le document à l'approbation du Conseil général.
 6. Concevoir une pédagogie pour la mise en œuvre du *Guide de la formation*.
- 5.17** Échéances :
1. En 2016, le document est approuvé par le F. Supérieur général et son Conseil.
 2. En 2018, le document approuvé est mis en œuvre dans les Districts.
 3. A l'Assemblée intercapitulaire, un rapport de réalisation du travail concernant le document est présenté.
- L'optimisation des ressources pour la formation et l'accompagnement de tous les Lasalliens**
- 5.18** Un accès équitable à une formation de qualité et adéquate devrait être assurée à tous dans un esprit d'interdépendance et de solidarité.
- 5.19** La duplication des rôles, des programmes et des bâtiments est inefficace et coûteux, surtout à un moment

où nous avons un nombre limité de personnes qualifiées, disponibles, et où les ressources économiques sont de plus en plus limitées.

5.20 Dans le même temps, nous reconnaissons qu'une attention doit être accordée aux questions de culture, de langue et de taille de la communauté. Ainsi une communauté formatrice ne doit pas être trop grande pour mieux préparer à la vie après la formation initiale.

Proposition 32

Les Districts et les Régions intensifient l'optimisation et la meilleure utilisation des ressources afin d'assurer la qualité de la formation et de l'accompagnement des Frères et des Laïcs lasalliens.

5.21 Étapes :

1. Les Visiteurs, avec le soutien du Conseiller général, assurent la bonne application de la politique de l'auto-suffisance et de bonnes pratiques budgétaires, en particulier en ce qui concerne la formation.
2. Les Visiteurs, les Conseillers généraux et le Secrétariat pour la formation de l'Institut, remédient à la duplication des rôles, des programmes et des bâtiments en ce qui concerne les programmes de formation et d'accompagnement dans les Districts et la Région.
3. Les Districts identifient des pro-



grammes locaux de qualité pour l'apprentissage des langues officielles de l'Institut dans les différentes Régions de l'Institut.

4. L'Institut et les Districts encouragent les Frères à apprendre au moins deux langues officielles de l'Institut.
5. Il est demandé aux Universités lasalliennes (AIUL) de développer, et subventionner partiellement, les programmes pour la formation des formateurs, la préparation pour l'accompagnement et l'apprentissage d'une des langues officielles de l'Institut. Ces programmes doivent assurer une bonne vie de communauté pour les Frères.
6. Il est demandé au Secrétariat pour la formation d'organiser des programmes de formation, soit à Rome ou dans les Régions, assurant la meil-

leure optimisation des ressources financières et humaines.

7. Il est demandé au Secrétariat pour la formation et au Service de Recherche et de Ressources lasalliennes, en coordination avec les Districts et les Régions, de produire et d'offrir des matériaux et des ressources pour la formation et l'accompagnement des Frères et Lasalliens. Avec l'aide du Service de communication, ils utiliseront le site web de l'Institut et d'autres sites web existants.

5.22 Échéances :

1. Au début de 2015, un rapport des progrès réalisés sera établi lors d'une Conférence régionale.

2. Un rapport d'étape sera présenté par le Centre de l'Institut et par les Visiteurs lors de la réunion Intercapitulaire.

Ressources pour la formation et l'accompagnement

Proposition 33

Afin d'assurer des ressources pour les propositions concernant la formation et l'accompagnement, le Conseil économique international éclairera le Supérieur général et son Conseil, au cours de la première année après le Chapitre, sur l'opportunité de :

- a. Allouer des fonds supplémentaires au Fonds du patrimoine stable du Centre de l'Institut afin d'augmenter le Fonds pour la formation lasallienne et en utiliser les intérêts pour soutenir la formation initiale des Frères dans les secteurs de l'Institut en développement ;
- b. Allouer une somme d'argent du Fonds du patrimoine stable du Centre de l'Institut afin d'établir un Fonds de formation pour la mission partagée et en utiliser les intérêts pour soutenir financièrement la formation lasallienne des Laïcs dans les secteurs de l'Institut en développement.

6. le gouvernement au service de la vitalité de l'Institut



6.1 « Les Frères considèrent la fonction de l'autorité comme un service communautaire » (R. 102). Cette conviction est déjà présente chez les Frères en 1714, qui demandent à Jean-Baptiste de La Salle de reprendre « le soin et la conduite générale du saint œuvre de Dieu qui est aussi le vôtre », a orienté la réflexion sur le gouvernement de l'Institut.

6.2 C'est dans cet esprit de service que nous proposons un nouveau modèle de gouvernement qui permette de mieux répondre aux évolutions et aux défis que l'Institut affronte déjà, et à ceux qui vont se présenter dans les prochaines années. Le souci de la viabilité, de la vitalité, de la solidarité et du leadership a accompagné notre dé-

marche de restructuration du gouvernement central.

6.3 Ce modèle est lié au besoin de réponses et d'initiatives que réclament:

- d'une part, les changements rapides de nos sociétés, les réalités actuelles et les difficultés inédites de notre Institut confronté à une diminution significative du nombre des Frères et aux questions délicates que posent l'organisation de certaines Ré-

gions, la réduction (de 56 à 34) du nombre des Districts depuis le dernier Chapitre, la restructuration déjà réalisée de certains d'entre eux et la nécessité actuelle d'évaluer ce processus, la nécessité de réorganiser les Secrétariats,

6.4 et d'autre part, les attentes et besoins de la mission qui continue de se développer, en impliquant de plus en plus les partenaires laïcs, et qui doit se structurer aux différents niveaux de l'Institut.

6.5 Avec confiance, nous considérons ce contexte comme une opportunité qui stimule notre créativité à penser un gouvernement plus efficace encore. En ce qui concerne les responsabilités

des Frères Conseillers Généraux, nous suivons les Actes du 44^{ème} Chapitre Général en particulier les paragraphes 3.1.1 et 3.2 du chapitre 8 sur le Gouvernement et l'Animation.

6.6 Le principe directeur qui sous-tend notre réflexion et l'élaboration de nos propositions sur le gouvernement est d'introduire une plus grande flexibilité et souplesse et de tirer un plus

grand avantage de ce que la Règle offre déjà à ce sujet. À ce besoin de flexibilité, nous ajoutons la nécessité d'un mode renouvelé de relations, qui soient plus régulières et interpersonnelles, et qui facilitent le travail d'équipe entre les divers responsables de la gouvernance de l'Institut : le Supérieur général avec son Vicaire, le Supérieur général et le Vicaire avec les Conseillers généraux, et aussi le Supérieur général avec les Frères Visiteurs.

6.7 Les technologies modernes doivent aider à assurer une communication plus spontanée et réactive.

6.8 Une flexibilité et une adaptation des moyens et des fonctionnements, d'une part, et, d'autre part, une communication plus directe et habituelle sont les deux piliers de nos propositions sur le gouvernement de l'Institut.

6.9 Il existe un désir d'une gouvernance plus active de la part du Centre



de l'Institut. Nul doute que l'animation pastorale est importante mais, à ce moment significatif de la vie d'un Institut vieillissant et fragilisé, et cependant dynamisé par une mission qui demeure viable et vitale, nous avons besoin d'une gouvernance qui a des capacités administratives et qui peut intervenir dans la vie d'une Région et d'un District en cas de besoin. En ce qui concerne une communication claire, rapide, efficace, une meilleure utilisation des nouveaux moyens technologiques nous aiderait à concevoir une structure administrative plus agile et flexible. Cette structure nécessitera de prendre en compte la réduction du nombre des Districts : de 56 à la fin du 44^{ème} Chapitre général à 34 à la fin de ce Chapitre. Elle devra aussi considérer la réalité d'un Institut qui évolue à différentes vitesses dans les divers domaines de sa vie.

Le mandat du Supérieur général

6.10 Après réflexion, le Chapitre général dans le cadre de la révision de la Règle a décidé de maintenir les dispositions actuelles qui prévoient la possibilité du renouvellement du mandat du Frère Supérieur général.

Le rôle du Supérieur général

6.11 Etant donné la réduction du nombre des Districts, le Frère Supérieur général devrait pouvoir interagir plus directement avec les Frères Visiteurs, les rencontrant au moins une fois l'an lors de la Conférence régionale des Visiteurs et peut-être une autre fois à travers une vidéo-conférence ou le truchement de moyens technologiques semblables. Le but de ces « visites » serait de soutenir et d'animer les Visiteurs, et de suivre la mise en œuvre des orientations du Chapitre général. Ces « visites » seraient distinctes des visites pastorales du Frère Supérieur aux Districts. Celles-ci continueront à être programmées durant la période inter-capitulaire.

6.12 Concernant les visites pastorales du Frère Supérieur aux Districts des suggestions ont été formulées :

- Ces visites seront organisées selon un plan stratégique mis en place avant celles-ci, dans lequel des domaines demandant une attention particulière seront identifiés conjointement.



- Comme ces visites ont une portée canonique au cours desquelles le Frère Supérieur Général peut exercer son autorité, il est suggéré qu'il joue un rôle plus actif auprès du Conseil de District.
- En même temps il est reconnu que la « présence » et la « parole » du Frère Supérieur sont des sources très importantes d'encouragement vis-à-vis des Frères et autres Lasaliens, et que ce contact direct deviendra progressivement encore plus important à l'avenir.
- Dans ces visites pastorales, il y a d'innévitables aspects protocolaires mais l'objectif essentiel est l'animation.

L'élection du Vicaire général

6.13 Vu le besoin d'une collaboration étroite entre le Supérieur général et le

Vicaire et le besoin de compétences complémentaires en matière de gouvernance, il a été proposé que le Chapitre élit le Vicaire à partir de trois noms présentés par le nouveau Supérieur après son élection et le processus de discernement qui l'a précédée.

C'est pourquoi a été proposée et adoptée la proposition suivante :

Proposition 34

Le Vicaire est élu à partir d'une liste de trois noms proposés par le Supérieur général au Chapitre.

Le rôle du Vicaire général

6.14 Le Vicaire est le premier Conseil général (R.119) et le premier collaborateur (R.112) du Frère Supérieur. Outre que, comme sa dénomination l'indique, il remplace le Supérieur général (cf. R 119), il devra collaborer très étroitement avec le Supérieur dans tous les domaines de la vie de l'Institut. De façon ordinaire, cette collaboration est vue avant tout dans un sens relationnel plutôt que dans un sens fonctionnel. Il agit comme un compagnon proche du Frère Supérieur, dans une relation semblable à celle des Frères Visiteurs avec leurs Auxiliaires. C'est ce modèle qui est pensé.

6.15 En ce qui concerne les fonctions du Vicaire, il est proposé que le cahier des charges comprenne la coordination des Secrétariats et Services de la

Maison généralice en y incluant la responsabilité de la coordination du Conseil international de la MEL qui est à créer. Dans ce rôle de coordination, le Vicaire général est vu comme facilitant l'unité d'objectifs à l'intérieur des Services généraux.

D'où la proposition suivante :

Proposition 35

Le Vicaire général est responsable, entre autres, de la coordination des Secrétariats de l'administration centrale de l'Institut.

La composition de l'administration centrale de l'Institut

6.16 La Règle donne au Supérieur général la liberté de nommer deux Conseillers généraux supplémentaires en cas de nécessité. Cette décision doit intervenir quand ont été examinés les besoins de la période post-capitulaire. C'est pourquoi la proposition a été faite de supprimer le rôle des Conseillers généraux résidents et que l'administration centrale de l'Institut soit composée du Supérieur général, du Vicaire et de cinq Conseillers généraux qui auront la responsabilité des cinq Régions de l'Institut. Le Supérieur général et son Conseil doivent rester libres de restructurer les Secrétariats en fonction de besoins actuels et futurs.

D'où les propositions suivantes :

Proposition 36

Le gouvernement central est composé du Supérieur, du Vicaire et de 5 Conseillers généraux qui auront la responsabilité des 5 Régions.

Proposition 37

Le Supérieur et son Conseil déterminent le nombre et la nature des Secrétariats en fonction des circonstances et des besoins nouveaux de la mission.

Les Régions et le Conseiller Général responsable d'une Région

6.17 Après réflexion, il a été décidé de ne pas soutenir la suggestion qu'une autorité ou un pouvoir supplémentaire soit donné aux Conseillers généraux pour les Régions. La raison est que l'autorité accordée par la Règle, en particulier par délégation du Frère Supérieur, est suffisante. Le rôle des Conseillers généraux pour les Régions est régulé par les Statuts des Régions qui doivent être révisés régulièrement pour faire en sorte que le Frère Conseiller général ait l'autorité nécessaire pour exercer ses responsabilités. Il est suggéré que le Supérieur général participe à la Conférence régionale annuelle des Visiteurs, en compagnie du Frère

Conseiller général pour la Région. Cela lui fournirait l'opportunité de traiter de manière directe quelques questions qui touchent la « reddition des comptes » de la part des Frères Visiteurs, telles qu'elles sont signalées dans le rapport du Supérieur pour le Chapitre.

Proposition 38

Une révision des Statuts des Régions sera entreprise par chaque Région pour s'assurer que le Conseiller pour la Région a l'autorité nécessaire qui lui permette de fonctionner efficacement et de répondre aux besoins de la Région. Cette révision sera envoyée au Frère Supérieur et à son Conseil pour approbation dans l'année qui suit le Chapitre général.

6.18 Les échanges durant le Chapitre ont manifesté clairement qu'il existe une grande diversité entre les Régions en ce qui concerne le financement des structures et des programmes régionaux. Afin d'aider à affronter cette diversité et soutenir les Régions qui ont besoin de moyens financiers, un examen du financement des Régions est proposé selon le processus suivant :

Proposition 39

Etant donné les difficultés financières éprouvées par quelques Régions, le Conseil économique in-

ternational, en dialogue avec les Conférences des Frères Visiteurs, fournira d'ici un an au Frère Supérieur et à son Conseil des recommandations sur la manière la plus appropriée de financer les structures régionales.

Le rôle des Secteurs dans l'Institut

6.19 Le rapport du Frère Supérieur a recommandé d'examiner la position des Secteurs dans l'Institut.

C'est pourquoi, après examen de la pratique actuelle dans l'Institut, est proposé ce qui suit :

Proposition 40

Le Chapitre déclare que d'ici un an la fonction des Secteurs et le rôle du Frère coordinateur de Secteur doivent être clairement définis dans les statuts des Districts et approuvés par le Supérieur général et son Conseil.

L'usage futur de la Maison généralice à Rome

6.20 Le rapport du Frère Supérieur a demandé que soient établies par le Chapitre des lignes directrices en ce qui concerne l'usage futur de la Maison généralice. Les deux propositions suivantes ont été adoptées:

Proposition 41

Le Chapitre donne pouvoir au Frère Supérieur et à son Conseil de conclure l'étude concernant la Maison généralice aussi efficacement et rapidement que possible et de prendre les décisions jugées nécessaires par eux à la lumière de cette étude.

Proposition 42

Dans l'éventualité d'une possible vente de la Maison généralice, la décision relèvera de la responsabilité du Supérieur général et de son Conseil au terme d'un processus de consultation de l'Institut qu'ils jugeront le plus opportun.

7. La gestion des biens au service de la mission et de la vie des Frères



Gestion et Ressources

7.1 L'appel de l'Évangile à une bonne gestion nous invite : « *chacun selon les dons qu'il a reçus, à être au service les uns des autres, comme de bons administrateurs* » (1P 4, 10) et à préserver l'intégrité de la création. Cette gestion implique non seulement le développement et l'accroissement des ressources, mais aussi la juste distribution et l'équité selon le but pour lequel elles nous ont été confiées. Pour les Frères, l'utilisation des ressources devrait toujours être en vue du soutien de notre mission d'éducation humaine et chré-

tienne des jeunes, particulièrement les pauvres.

Ressources humaines et financières

7.2 L'Institut est engagé à soutenir sa mission d'éducation humaine et chrétienne des jeunes, particulièrement des pauvres. La mission exige la continuité dans la disponibilité et le développement des ressources, tant humaines que financières. La continuité est assurée par : l'accès adéquat et équitable à la formation et au développement, des revenus suffisants et le soutien par l'Institut lorsque nécessaire.

Solidarité

7.3 Un sens fort d'interdépendance, de coresponsabilité et de solidarité a constamment soutenu la mission de l'Institut. Cette attitude est encore plus importante aujourd'hui quand l'Institut est confronté à des défis et envisage son avenir. Chacun est invité à coopérer pour la continuité et le développement de l'Institut dans les Districts plus jeunes, à favoriser l'autonomie et la viabilité de notre mission. En même temps, chaque Secteur doit ten-

dre vers l'autosuffisance pour vivre dignement et participer pleinement à la vie de l'Institut.

Fonds de patrimoine stable à tous les niveaux de l'Institut

7.4 Après la recommandation formulée à l'article 40 du 43^{ème} Chapitre Général, le 45^{ème} Chapitre Général affirme que des fonds patrimoniaux stables sont importants à tous les niveaux de l'Institut. Il est également important que chaque niveau définisse le but et les conditions pour l'utilisation du revenu produit par son fonds patrimonial stable.

Évaluation du risque

7.5 Tout nouveau projet implique un risque financier. Pour que les responsables prennent des décisions éclairées et transparentes, une évaluation du risque est essentielle pour assurer la stabilité du patrimoine.

Responsabilité et transparence

7.6 La responsabilité et la transparence sont essentielles à tous les niveaux. Nous devons tous assumer la responsabilité de nos actions et être transparents dans nos transactions. Nous devons rendre compte avec honnêteté et intégrité à nos Supérieurs, et recevoir des résultats et des décisions précises et motivées de la part de ceux dont nous avons la responsabilité.

Cette méthode seule permet qu'un dialogue adéquat s'instaure avec nos partenaires dans le ministère.

Fonds patrimonial stable du Centre de l'Institut

Proposition 43

Le 45^{ème} Chapitre Général consent à établir formellement le Fonds patrimonial stable du Centre de l'Institut.

a. Le Fonds patrimonial Stable est composé du capital investi actuellement.

b. Les revenus annuels du Fonds stable seront utilisés pour fournir des ressources financières pour les coûts de fonctionnement de l'administration du Centre de l'Institut, et, si possible, aider les programmes de formation, compléter le Fonds de Développement, etc. selon les priorités du Conseil Général.

c. Chaque District considèrera comme un objectif, dès à présent et jusqu'au prochain Chapitre Général, l'établissement de son propre fonds stable qui pourra fournir les ressources ordinaires nécessaires au fonctionnement et à la couverture des frais de son budget ordinaire annuel.

d. Les Chapitres de District définiront le but et les conditions pour l'utilisation du revenu produit par le fonds stable.

Équipe de gestion du Fonds patrimonial stable

Proposition 44

Le 45^{ème} Chapitre Général est d'accord avec l'établissement d'une équipe de gestion (qui pourrait être le Conseil Économique International) pour la gestion du fonds patrimonial stable de l'institut.

a. Cette équipe de gestion, constituée d'experts, informera le Supérieur Général et son Conseil, du pourcentage de la valeur marchande pouvant être utilisé à partir du Fonds patrimonial stable et ce, de manière annuelle.

b. Le montant utilisé lors d'une année pourra être augmenté, s'il y a un cas d'urgence reconnu par le Supérieur Général et son Conseil.

Fonds de partage

Proposition 45

La contribution des Districts au Fonds de Partage se poursuivra au cours des sept prochaines années.

Fonds de Jumelage

Proposition 46

Le but des revenus des fonds constitués par les accords de jume-

lage sera étendu pour inclure l'objectif supplémentaire de soutenir la mission.

Conformément aux directives du 42^{ème} Chapitre Général sur l'administration conjointe, les étapes suivantes seront mises en œuvre :

- Si le but de l'utilisation du fonds est différent de la formation et de l'administration, les responsables devront montrer qu'il contribue à la pérennité de la mission de l'Institut, comme par exemple un projet ou un emprunt au fonds pour lancer un projet.
- Les deux parties engagées dans un jumelage conduisent une étude de faisabilité commune qui démontre la capacité de remboursement des dettes induites.
- Ces remboursements sont inclus dans le budget annuel du Secteur ou du District.

Contributions de Solidarité (Pour l'Établissement d'un Fonds au profit de Districts en développement)

Proposition 47

Le Chapitre Général accepte que la contribution des Districts au Centre de l'Institut, qui a contribué à l'autosuffisance de la Maison Généra-

lice, soit fixée à un taux de 50 % de la contribution actuelle pendant les sept prochaines années. Ceci fournira un Fonds de Développement qui pourrait aider à financer de nouvelles initiatives et aider à l'autosuffisance dans des secteurs en développement.

Le Chapitre Général accepte qu'une Équipe de gestion et de développement, nommée par le Supérieur Général et son Conseil, gère le Fonds de développement prenant en considération les finances et les ressources humaines, en concertation avec les bénéficiaires.

Districts vieillissants et fragiles

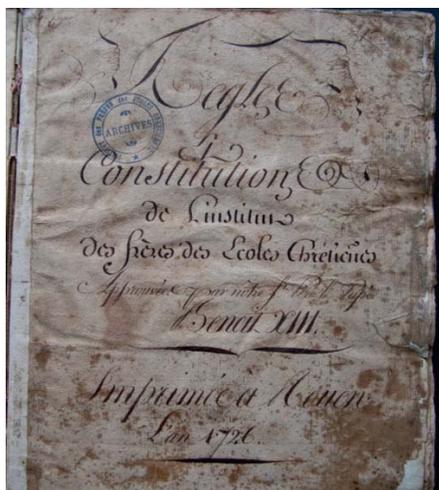
Proposition 48

Le Conseiller Général, avec les Frères Visiteurs de la Région, devraient considérer le vieillissement et les Districts fragiles comme un sujet qui concerne la Région entière.

Ils élaboreront une vision, mettront en place une structure et un plan administratif dans le but d'assurer l'accompagnement pastoral des Frères, de garantir ce qui est vital pour eux, leur patrimoine ainsi que tout ce qui est important pour la continuité de la mission lasallienne.



8. La révision de la Règle



8.1 Les changements dans l'Institut, dans l'Église et dans le monde au cours du dernier quart de siècle ont amené les délégués aux 43^e et 44^e Chapitres Généraux à demander la révision de notre Règle de 1987. Comme au temps du Fondateur et des premiers Frères, les communautés et les Frères à travers tout l'Institut furent invités, sur une période de plusieurs années, à présenter leurs réflexions et à faire des commentaires et des suggestions pour savoir quelles révisions leur semblaient nécessaires. Ce travail de collaboration a permis à la Commission de la Révision de la Règle de présenter à l'Institut un projet contenant les révisions proposées.

8.2 Au cours de la première phase du Chapitre Général, des membres de la Commission de Révision de la Règle ont fait la présentation de ce qui avait guidé leur travail. La Règle de 1987 a constitué la base de leur travail. Les « clés de lecture » indispensables à leur travail incluaient :

- la référence aux origines de notre association;
- le désir de reconnaître que notre mission est plus large que ce que nous faisons dans le quotidien de nos lieux d'apostolat; elle inclut également les éléments que sont le témoignage, le service et la communion;
- les pauvres sont les premiers bénéficiaires de la mission, et ensuite tous les jeunes et les adultes;
- il existe un lien entre le vœu d'association et le vœu de stabilité;
- une vie spirituelle qui soit plus que simplement une vie de prière;
- la formation en tant que processus continu, allant plus loin que la formation initiale;
- le gouvernement pense l'autorité en termes de service;

- l'identité du Frère est comprise à l'intérieur du contexte du monde d'aujourd'hui et du partage de la mission et du charisme.

8.3 L'ébauche de septembre 2012 de Révision de la Règle fut proposée et adoptée comme document de travail du 45^e Chapitre Général. Le Chapitre s'est engagé dans la révision finale.

8.4 Les capitulants ont entrepris leurs délibérations avec l'attitude que nous a recommandée saint Jean-Baptiste de La Salle dans ses méditations pour la veille de l'Ascension. Dans cette méditation, le Fondateur nous rappelle que la prière est une conversation avec Dieu à travers nos Frères. C'est dans cette attitude que le travail de révision a commencé; il s'est agi d'une conversation baignée de prière sur les éléments essentiels de notre identité et de notre vocation de Frères.

8.5 Désirant également se trouver dans la même unité de cœur et d'esprit que saint Jean-Baptiste de La Salle avait demandée avec tant d'insistance aux premiers Frères, les capitulants ont prié le Saint Esprit de les remplir « *tous des mêmes convictions, de la même volonté, des mêmes affections...* » (Méditation 39.3). À l'écoute attentive les uns des autres et discernant ensemble la volonté de Dieu, les groupes thématiques ont avancé dans l'espoir de pouvoir terminer ce travail important dans les deux dernières semaines du Chapitre.

8.6 Quand la dernière phase du Chapitre fut terminée, le travail de base de révision était achevé. Toutefois, il fallait encore préparer le texte final en français et organiser le travail des groupes thématiques en un ensemble cohérent. En conséquence, les délégués au Chapitre approuvèrent les propositions suivantes concernant la révision de la Règle :

Proposition 49

Que le 45^e Chapitre Général accepte que de petits groupes de travail soient constitués dans le but d'assister le Frère Supérieur Général et le Conseil Général.

Proposition 50

Que le 45^e Chapitre Général accepte que, afin de conclure le travail de révision de la Règle des Frères des Écoles Chrétiennes de 1987, le Frère Supérieur Général soit autorisé à créer un groupe de Frères appelé à travailler sous son contrôle et sous sa direction.

8.7 En conséquence, quatre Frères ont été désignés par le Frère Supérieur pour présenter un projet devant être approuvé dans les trois langues. Le texte final en français est en cours de préparation en vue d'être soumis au Vatican.

9. Les jeunes Frères

9.1 La contribution des jeunes Frères de l'ensemble de l'Institut à la réflexion du Chapitre et la révision de la Règle a été effective grâce à la présence de huit d'entre eux. Ils ont constitué les dix pour cent du Chapitre. Outre qu'ils ont insufflé un esprit d'optimisme et d'espoir pour l'avenir de l'Institut, les jeunes Frères ont pris l'initiative de présenter à l'Assemblée capitulaire un message et une proposition adressés principalement à d'autres jeunes Frères dans l'Institut.

Proposition 51

Que l'Assemblée capitulaire, au nom des jeunes Frères Capitulants, permette l'envoi et la distribution du message suivant:

Message adressé aux Jeunes Frères

9.2 « Notre cœur n'était-il pas tout brûlant pendant qu'il nous parlait en chemin ? » (Lk 24, 32)

Cher Jeune Frère :

Nous avons beaucoup pensé à Toi et c'est pour cela que nous voulons te manifester notre estime et notre soutien dans le travail que tu réalises quotidiennement avec passion et dévouement.

En tant que participants au 45^e Chapitre Général, comme représentants des Jeunes Frères, nous voulons te parler de cœur à cœur. C'est notre joie de partager avec toi ce qui enflamme tout notre être en ce moment. La diversité et la richesse de notre Institut, représentées dans les 94 Capitulants, ont permis l'intervention de Dieu dans une histoire que nous continuons de construire « ensemble et par association. »

L'expérience de Parménie a été une source d'inspiration pour le Chapitre Général. Trois cents ans plus tard, le courage du Fondateur et des premiers Frères continue d'éveiller un esprit de conversion qui nous pousse à prendre les rênes de notre engagement de fidélité, en découvrant avec espoir et avec joie, que cette « œuvre de Dieu est aussi la nôtre. »

En tant que compagnons de route, nous partageons avec Toi trois invitations qui peuvent être des défis pour nous Jeunes Frères :

Ouvrons notre esprit

- C'est le moment de sortir de l'incertitude et d'ouvrir nos idées à de nouvelles frontières, à de nouveaux objectifs, à de nouveaux appels.



- Le monde a besoin de la nouveauté de pensée. Il nous invite à pénétrer dans des terres inhospitalières et là, à offrir nos apports pédagogique, évangélique, missionnaire et humain.
- Il est nécessaire de dépasser nos barrières personnelles, de franchir les obstacles que peut présenter la diversité de nos communautés, et à sortir de nous-mêmes pour partager notre trésor, ce qui nous unit et nous convoque : la fraternité.
- Aujourd'hui, nous avons le défi d'aider les autres à élargir leurs horizons, à contempler la Présence de Dieu dans ceux qui nous entourent et qui nous sont confiés, et à nous risquer ainsi à transformer les esprits en touchant les cœurs.
- conduisent à l'aventure pour découvrir Dieu dans la clameur des pauvres.
- Continuons à être la source d'amour et d'accueil pour tous ceux avec lesquels nous partageons notre vie et notre mission. Il est temps d'ouvrir notre cœur à la réalité d'un Institut international et de vivre l'aventure de l'amour universel.
- L'heure est venue d'oser sentir la profondeur de la Présence amoureuse de Dieu et de renouveler aussi chaque jour l'initiative d'un Père qui nous a appelés et nous invite à manifester « ce que vaut une vie quand l'amour se met au service de tous. »

Ouvrons notre cœur

- Les appels du monde ne peuvent passer inaperçus, ni demeurer enfouis dans l'indifférence et le silence. Nos cœurs, émus par la réalité, palpitent avec espoir et nous

Ouvrons nos mains

- Comme jeunes, le zèle propre de notre Institut nous déborde. Offrons notre vie comme don aux plus vulnérables, sachant que nous sommes envoyés par Dieu comme leurs « anges gardiens ».

- Nous sommes éducateurs dans un monde qui a besoin de réponses risquées et audacieuses. Ouvrons de nouveaux horizons de créativité pour assurer que la mission déploie sa force pour la promotion d'un monde plus juste et plus solidaire.
- L'école nous met au défi de continuer à reconnaître le visage des préférés de Dieu, en permettant que le Seigneur s'installe au cœur et interpelle la vie de tous les Frères.

Avec l'esprit ouvert, le cœur bien disposé et les mains prêtes, nous t'appelons, Frère, à devenir une part active de cette transformation en communion avec tout l'Institut. Approche-toi avec tes rêves et tes préoccupations, des documents du Chapitre Général, et contribuons à la construction créative de cette œuvre de Dieu. C'est au jour le jour, dans le foyer des Frères, avec la simplicité de l'engagement apostolique, dans le contact avec les jeunes, que la véritable rénovation se produira.

Merci de bien vouloir partager ce projet plein d'espoir et d'espérance, qui permet de donner une réponse joyeuse et généreuse à l'action de l'Esprit. Nous ne pouvons vivre au minimum ; notre apport est un chemin d'innovation évangélique pour vivre avec une qualité humaine et spirituelle. Continuons à prier les uns pour les autres, afin que ce soit le Seigneur qui marche près de nous en ce moment décisif de nos vies. Sortons dans le

monde avec l'intention d'annoncer la Bonne Nouvelle, en étant témoins de la fraternité et constructeurs audacieux de la civilisation de l'amour.

Fraternellement. Tes Frères :
Des Jeunes Frères Capitulants

Assemblée internationale des représentants des Jeunes Frères

Proposition 52

Qu'avant le prochain Chapitre il y ait une assemblée internationale des représentants des Jeunes Frères des différentes Régions, avec l'objectif de partager leurs espoirs, leurs rêves et leurs préoccupations, dans la fraternité, dans une dynamique de prière et avec une expérience de travail apostolique.

9.3 En ce sens, nous recommandons que :

- On continue les réunions de Jeunes Frères au niveau des Districts et des Régions.
- Les Jeunes Frères délégués au 45^e Chapitre Général développent un bref rapport pour le Supérieur Général et son Conseil qui prend en compte leur expérience à l'Assemblée de Dasmarias et au Chapitre Général, en vue de faire des suggestions pour la planification de la future Assemblée.



10. Message aux Frères

10.1 Chers Frères,

Les récits pascaux d'Emmaüs et de Parménie ont éclairé, pour les Frères capitulants, d'une lumière spéciale les thèmes qui, croyons-nous, définiront le cadre de notre consécration, de notre mission et de notre communauté les prochaines années. Nous aussi, comme Institut, laisserons le mystère pascal éclairer de façon critique et façonner notre destinée. Dans le ministère de gouvernement que vous nous avez confié, nous serons attentifs aux « signes et aux temps. » Signes de fragilité et de déclin, signes de stabilité et de croissance. Des temps de peine et de détresse, des temps de joie et d'enthousiasme. Il y aura des signes de mort et des temps où nous laisserons l'ancien renaître. Il y aura des signes d'une vie nouvelle qui monte et des temps pour suivre l'esprit que Dieu nous a confié.

10.2 Cette « image pascale » a orienté le cœur et l'esprit du Chapitre. Comme vous l'avez lu dans cette circulaire, des images exaltantes sont ressorties comme : *aller vers la périphérie et la frontière, la solidarité fraternelle, la joie de vivre notre vocation et notre mission, la dignité sacrée des jeunes, et le travail pour et avec les pauvres*. Ce sont des images fortes précisément parce qu'elles se sont traduites par des propositions qui étaient concrètes, spécifiques et claires. Les capitulants veulent offrir à l'Institut et à la famille lasallienne plus que des platitudes. Ils veulent nous faire passer d'un sentiment statique du possible à un engagement dynamique du probable.

10.3 Il est clair que nous sommes au carrefour de l'imagination et des ressources. Sans qu'elles nous empêchent de voir la rareté des ressources humaines et financières, elles attirent notre regard sur l'abondance. Elles veulent que nous investissions notre énergie évangélique dans ce qui naît plutôt que de nous fixer anxieusement sur ce qui diminue. Elles veulent que notre imagination s'inspire de la réponse courageuse des disciples découragés sur le chemin d'Emmaüs et du Fondateur découragé dans le sud de la France. Appelés ensemble comme Corps de la Société, elles nous poussent à répondre avec l'espérance radicale des premiers disciples, du Fondateur et des premiers Frères.

10.4 Espérance radicale qui est apostolique et caractéristique de notre histoire lasallienne. Espérance qui est dérangeante et ne tolère pas l'inertie. Elle appelle

à la mobilité et à la flexibilité, pour aller à la périphérie, au-delà de la frontière. Sans doute ces images furent-elles inspirées par les mots et l'exemple du Pape François qui nous invite constamment à quitter nos zones de confort afin de rencontrer les pauvres et les vulnérables. Les vulnérables, nous le savons bien, sont « là-bas ». À la frontière. Ces propositions nous invitent à répondre avec audace et créativité aux besoins urgents de ceux qui habitent souvent aux périphéries de nos intérêts personnels.

10.5 Beaucoup de propositions se réfèrent à de nouvelles initiatives liées à cette métaphore. Elles utilisent fréquemment le préfixe « inter » : communautés interrégionales, interdistricts, inter- congrégations. Elles insistent sur des communautés mixtes : Partenaires et Frères, Volontaires et Frères, jeunes Frères et jeunes Lasalliens, etc. Elles appellent à aller au-delà de la frontière là où le besoin est grand et où il n'y a pas de présence lasallienne.

10.6 Les capitulants imaginent aussi une autre sorte de mobilité qui n'est pas géopolitique mais plutôt une mobilité intérieure pour aller plus profondément dans un processus personnel d'exploration des « frontières » intérieures. Cette sorte de mouvement intérieur est dans les profondeurs du cœur, où nous sommes poussés à laisser derrière les blessures et à mettre de côté nos préoccupations de sécurité et de confort. Notre cœur nous invite à l'insécurité d'une vie totalement engagée dans le service. Notre cœur nous invite à célébrer la grâce abondante de notre appel à nous donner entièrement au plan de salut de Dieu.

10.7 Nous continuons à chercher des structures qui nous rassemblent en communauté mondiale. Nous savons que les Secteurs, Districts et Régions sont des structures organisationnelles nécessaires. De plus en plus nous reconnaissons l'importance d'aller au-delà de ces lignes pour assurer mutuellement notre santé et notre intégrité. Nous voulons non seulement aller au-delà des pratiques et accords locaux pour apprendre les uns des autres, mais nous voulons aussi partager nos aspirations et nos désirs. Ceci demande un dialogue et une plus grande perméabilité pour saisir les défis et limites de chacun.

10.8 Bien sûr, il est impensable que nos points de vue ne rencontrent qu'harmonie et absence de friction. Notre Institut est hétérogène. Quand les points de vue sont exprimés et les positions déterminées, la tension et l'appréhension ne sont pas rares. Dans une communauté complexe et mélangée comme la nôtre, il y a de profonds désaccords sur les questions de grande importance. Parfois il n'y a pas de solution satisfaisante. Nous sommes confrontés aux options traditionnelles d'uniformité ou de diversité. Il est remarquable que les capitulants aient choisi de vivre dans une tension créative, un signe pour l'Institut que notre santé

et notre sainteté se trouvent dans un amour imaginatif, large et inclusif. La grâce sereine des capitulants nous a conduits à la stabilité et à la solidarité fraternelle.

10.9 Notre vocation et notre mission sont source de joie pour nous. L'image de la joie reflète notre profonde reconnaissance pour le privilège de partager cette œuvre avec Dieu. Les Frères capitulants nous offrent une image de joie et nous appellent à un renouveau pour avoir la certitude que notre zèle « est un produit de l'amour de Dieu vivant en nous » (M 171, 2).

10.10 Dans un monde qui exprime le plus souvent le mépris des jeunes et introduit de nouvelles formes d'exploitation, les Frères du Chapitre nous poussent à nous assurer que nos communautés éducatives sont des places d'accueil et de sécurité. Notre foi en la dignité sacrée des jeunes nous conduit à une réponse inconditionnelle pour assurer les conditions optimales à la croissance humaine et à la transformation. Nous voulons que nos espaces éducatifs soient une terre sainte où nous « honorons tous, aimons la communauté, craignons Dieu... » (1 P 2, 17)

10.11 Et nous concluons là où nous commençons toujours : notre association pour le service éducatif des pauvres. Quand nous nous faisons proches et offrons le message de salut, nous le faisons gratuitement. Nous donnons notre temps, notre présence, notre acceptation inconditionnelle. Et dans cette rencontre nous sommes évangélisés. Notez bien que le Conseil international des jeunes lasalliens, dans sa rencontre de Rome en février 2014, a mis l'accent sur « le service avec les pauvres ». Ils insistent sur une vérité au cœur de notre charisme. Les pauvres sont « les images vivantes de Jésus-Christ » (M 80,3) et ils sont l'Évangile vivant pour nous.

10.12 Dans notre effort continu de renouveau et de revitalisation, point n'est besoin de regarder plus loin que ceux qui sont confiés à notre soin. Ils sont la fontaine et la source de notre renouveau personnel et de celui de nos communautés et de notre Institut.

Vos frères en Christ,
Frère Robert Schieler, Supérieur général
et les membres du Conseil général :
Frère Jorge Gallardo de Alba, Vicaire général
Frère Timothy Coldwell,
Frère Aidan Kilty,
Frère Ricky Laguda,
Frère Pierre Ouattara,
Frère Paulo Petry

Table des matières

Introduction	3
1. la vie de Frère au 21 ^{ème} siècle	7
2. L'Association pour le Service Éducatif des Pauvres: une dimension essentielle de notre vie de Frère des écoles chrétiennes	15
3. Une famille, une mission : Frères passionnés par le service éducatif des pauvres	20
4. Notre vocation lasallienne : Un signe d'espérance pour l'Église et pour les pauvres	32
5. Former et accompagner en vue d'être disciples et apôtres	36
6. Le gouvernement au service de la vitalité de l'Institut	44
7. La gestion des biens au service de la mission et de la vie des Frères	50
8. La révision de la Règle	54
9. Les jeunes Frères	56
10. Message aux Frères	59

